Tableau de bord de l'attractivité de la France

tats
ateurs de résultats
Synthèse des points forts et points faibles
éterminants de l'attractivité
résultats
Image de la France
bles
Synthèse de résultats
Synthèse des
Déterminants de l'attractivité
points forts et points faibles
Image de la France
Synthèse de résultats

MAI
2006
Troisième édition

Agence française pour les investissements internationaux
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

sommaire

Éditorial ..... p. 1

Présentation
objectifs et méthodologie ..... p. 2
principales évolutions entre 2005 et 2006 ..... p. 3

Synthèse des résultats
entreprises et capitaux, compétences,
activités stratégiques ..... p. 4

Synthèse des points forts et points faibles ..... p. 5

Partie 1 **Indicateurs de résultats**
attirer les entreprises et les capitaux ..... p. 6
attirer les compétences ..... p. 10
attirer les activités stratégiques ..... p. 12

Partie 2 **Déterminants de l'attractivité**
marché et dynamisme des entreprises ..... p. 14
ressources humaines ..... p. 16
recherche et innovation ..... p. 20
infrastructures ..... p. 22
environnement administratif ..... p. 26
coûts et fiscalité ..... p. 30

Partie 3 **Image**
l'image de la France dans les analyses
des institutions indépendantes ..... p. 36
les classements synthétiques
des institutions indépendantes ..... p. 37

Annexe 1 Détermination des pays
de référence pour apprécier l'attractivité française ..... p. 38

Annexe 2 Étudiants étrangers en France :
données complémentaires ..... p. 40

Troisième édition - Mai 2006

Attractivité
de la **France**

ÉDITORIAL

La France est un pays largement ouvert aux investissements étrangers. Dans un contexte international compétitif, la France est régulièrement classée aux premiers rangs mondiaux pour l'accueil des investissements directs étrangers au cours des cinq dernières années.

En 2005, les investissements directs étrangers ont doublé par rapport à l'année précédente pour atteindre 40 milliards d'euros, ce qui place notre pays à la quatrième place mondiale en 2005 et prouve l'attractivité de notre territoire pour les entreprises étrangères. Un salarié sur sept travaille dans une filiale de groupe étranger, hors secteur financier et administration, c'est d'avantage qu'en Allemagne, au Royaume-Uni ou aux Pays-Bas. Au total, près de 2 millions d'emplois sont liés aux investissements étrangers et ceux-ci créent en moyenne 30 000 emplois par an.

L'attractivité dont bénéficie notre pays est, on le constate, un enjeu économique majeur pour la croissance et l'emploi en France. Elle repose sur la taille et le dynamisme à moyen terme de son marché, sa productivité, la qualification de sa main d'œuvre, la densité et l'efficacité de ses infrastructures, la qualité et la sûreté de sa place financière. Selon une enquête publiée par KPMG en mai 2006 qui prend en compte l'ensemble des coûts d'implantation des entreprises (immobilier, transport, énergie, main-d'œuvre, etc.), la France se place en 3e position derrière Singapour et le Canada, devant le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Allemagne.

Ces bons résultats sont aussi le fruit des mesures concrètes prises depuis 3 ans en faveur de l'attractivité de notre territoire :

- la compétitivité fiscale de notre pays a été sensiblement améliorée. La suppression de l'imposition des plus-values sur les titres de participation adoptée en 2004 a permis de supprimer le handicap dont la France souffrait en matière de domiciliation des quartiers généraux de sociétés, le crédit d'impôt recherche a été développé et pérennisé, la taxe professionnelle a été récemment plafonnée à 3,5 % de la valeur ajoutée, le taux maximum de l'impôt sur le revenu des particuliers a été réduit, confortant la bonne position de la France au sein de l'Union Européenne en matière d'impôt sur le revenu, et la fiscalité directe des personnes a été plafonnée ;

- plusieurs mesures spécifiques destinées à attirer les investissements, les activités à enjeux stratégiques et les compétences étrangères ont été prises, les dernières mesures ont été annoncées en mai 2006 lors du troisième séminaire gouvernemental sur l'attractivité. En particulier, la fiscalité personnelle des salariés et mandataires sociaux impatriés a été aménagée, l'entrée et l'installation en France des cadres de haut niveau et des étudiants les plus qualifiés ont été facilitées par une adaptation des procédures administratives à cette population stratégique, la sécurité juridique des investisseurs a été renforcée par le développement des rescrits.

Le tableau de bord de l'attractivité de la France, qui en est aujourd'hui à sa troisième édition, permet de comparer la France à ses principaux concurrents sur des bases objectives. Il constitue par conséquent un précieux outil pour la définition et la conduite sur le long terme des politiques gouvernementales en faveur de l'attractivité.

Clara Gaymard
Présidente de l'Agence française pour les investissements internationaux

Xavier Musca
Directeur général du Trésor et de la politique économique

Objectifs et méthodologie

Le Tableau de bord de l'attractivité de la France est un document de synthèse qui répond à un **double objectif :** mesurer objectivement l'attractivité du pays et éclairer les pouvoirs publics dans leur politique en faveur de celle-ci. Il est actualisé et publié selon une fréquence annuelle.

Le Tableau de bord de l'attractivité de la France est élaboré conjointement par les différents ministères concernés. Il donne lieu régulièrement à des consultations menées auprès de différents acteurs du secteur privé, notamment les membres du Conseil stratégique de l'attractivité que préside le Premier Ministre.

Deux tableaux synthétiques (pages 4 et 5) présentent un choix de **10 indicateurs de résultats**, mesurant quantitativement les investissements et les talents attirés par la France, et de **20 déterminants des localisations**. Ces 20 indicateurs donnent une image diversifiée et équilibrée des points forts et points faibles du territoire français : trois indicateurs de marché, cinq de ressources humaines, deux d'innovation, trois d'infrastructures, deux d'environnement administratif et cinq de coûts et fiscalité. Dans toute la mesure du possible, les indicateurs retenus pour la première édition du Tableau de bord ont été repris dans cette édition afin de permettre une comparaison. Quelques indicateurs complémentaires apparaissent dans les chapitres, mais ne sont pas repris dans les tableaux de synthèse afin de ne pas perturber leur équilibre. Les 30 indicateurs des tableaux synthétiques sont issus de statistiques reconnues internationalement et non d'enquêtes d'opinion, à une exception près[1].

Pour chacun de ces indicateurs, et chaque fois que possible, **la France est classée aux côtés de 9 pays étrangers**. Les pays de référence ainsi déterminés sont : les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas, la Belgique, le Japon, l'Italie et la Pologne. Les pays de référence ont été choisis sur la base de leur poids dans les marchés des investissements internationaux et des compétences et de l'intensité des relations économiques avec notre pays.

Outre le classement parmi 10 pays (dont la France), les performances des pays sont systématiquement comparées aux **moyennes européennes**. Par ailleurs, **d'autres pays importants**, telle la Chine, interviennent en cas de besoin dans certains chapitres.

1> L'indicateur « Souplesse de la réglementation du travail » est tiré d'une enquête internationale d'opinion de l'IMD, à défaut de statistique reconnue en la matière. Voir cependant page 27 les indicateurs plus récents de la Banque mondiale. D'autres variables d'opinion sont utilisées, mais uniquement pour compléter les indicateurs principaux, par exemple concernant la simplicité et la transparence du système fiscal.

Principales évolutions entre l'édition 2005 et l'édition 2006

Les 10 indicateurs de résultats privilégiés dans la synthèse du Tableau de bord rendent compte de **trois évolutions positives entre les éditions 2005 et 2006 (l'attractivité pour les quartiers généraux, le nombre de cadres étrangers actifs et le nombre de chercheurs étrangers)** et de **deux évolutions négatives** (le rang de la France en ce qui concerne les **flux d'IDE rapportés au PIB et l'attractivité pour les centres de R&D)**. L'attractivité pour les quartiers généraux et la R&D est mesurée par un indicateur assez volatile, en dépit du lissage trisannuel, et doit donc être interprétée avec prudence. La perte d'une place au profit de la Pologne en matière d'IDE rapportés au PIB témoigne de la concurrence croissante des pays d'Europe centrale.

La stabilité des autres indicateurs ne doit d'ailleurs pas faire illusion : quand la France conserve son rang parmi les 10 pays de référence, c'est dans un monde de changements rapides. Le maintien de la **3e place de la France pour les flux d'IDE entrants**, en particulier, lisse un rebond important en 2005 après la chute conjoncturelle de 2004. La **seconde place en Europe pour les investissements créateurs d'emplois**, derrière le Royaume-Uni et devant la Pologne, est obtenue dans un contexte difficile en matière d'emplois dans les pays industrialisés. Enfin, le **maintien à la quatrième place pour l'accueil des étudiants étrangers**, qu'ils soient originaires de pays développés ou émergents, se situe dans un contexte d'augmentation rapide des effectifs et de concurrence accrue.

Des mouvements plus nombreux sont observés parmi les 20 points forts et points faibles choisis pour synthétiser l'attractivité de la France, cinq indicateurs témoignent d'une évolution positive, trois d'une évolution négative et **douze** d'une stabilité.

S'agissant des évolutions positives : la France progresse d'une place à la 5e place sur neuf pays examinés pour **le taux effectif moyen d'imposition des entreprises** ; la France gagne également une place pour le **coût des cotisations sociales** – même si les prélèvements obligatoires y sont parmi les plus élevés. Deux autres progrès concernent l'innovation : la France revient à la 4e place parmi les pays de référence en termes de **taux de R&D rapporté au PIB**, devant la Belgique qui faisait mieux dans l'édition 2005. La France gagne également une place pour le **capital-risque**, obtenant une 4e place qui lui fait précéder notamment les Pays-Bas et l'Allemagne. Enfin, la France gagne une place selon l'indicateur de croissance du PIB de long terme, en faisant mieux que l'Allemagne.

Les **trois évolutions négatives** concernent le coût du travail ouvrier, l'Internet haut-débit et le transport aérien. Dans les trois cas, il s'agit plutôt d'une stabilité que d'évolutions alarmantes. L'évolution du « **coût horaire du travail ouvrier dans l'industrie manufacturière** » concerne en fait la période 2003/2004 et s'explique en grande partie par l'appréciation de l'euro qui a mécaniquement renchéri les coûts salariaux exprimés en dollars dans les pays de la zone euro. Le marché de **l'Internet à haut-débit** se développe très rapidement. Dans ce contexte, la France passe derrière le Royaume-Uni mais avec un différentiel non significatif en nombre d'abonnés. En fait, ces deux pays, tout comme l'ensemble de l'Union européenne, rattrapent rapidement le taux d'équipement américain. Ce phénomène de développement rapide et parallèle se remarque également en matière **d'équipement aéroportuaire**, mais cette fois entre la France et l'Allemagne.

Les autres déterminants de l'attractivité paraissent stables. Mais là encore, cette stabilité apparente peut parfois cacher des évolutions sous-jacentes, bonnes ou préoccupantes. **Exemple d'évolution préoccupante sous-jacente**, la France conserve sa 5e place pour les **compétences linguistiques** de sa population. Mais des enquêtes auprès des collégiens témoignent de résultats moins bons que dans d'autres pays européens – constat qui justifie les mesures prises récemment. **D'autres points forts paraissent par contre toujours aussi solides**, même si d'autres pays progressent rapidement : l'équipement en lignes TGV, la facilité d'enregistrement d'une entreprise (suite aux mesures qui ont été prises), la productivité du travail (la France est troisième pour la productivité par employé), la démographie (en particulier la croissance démographique endogène), ou encore la localisation géographique au sein d'un marché européen en croissance. Par ailleurs, la France reste le premier pôle de gestion financière en Europe, devant l'Allemagne et le Royaume-Uni.

ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE : LES RÉSULTATS OBSERVÉS

INDICATEUR	RANG FRANCE ÉDITION 2006	RANG ÉDITION 2005*	LEADERS PARMI 10 PAYS DE RÉFÉRENCE [1]	VALEUR FRANCE ÉDITION 2006	VALEUR ÉDITION 2005*	VALEUR EUROPE ÉDITION 2006
Flux d'investissements directs étrangers reçus en valeur (2003-2005) en milliards d'euros	3	3[4]	Royaume-Uni, États-Unis	32,4	36,4[4]	UE-15 : 345,2
Flux d'investissements directs étrangers reçus en % du PIB (2003-2005)	6	5[4]	Belgique, Royaume-Uni	2,0	2,3[4]	UE-15 : 3,5
Greenfields : les emplois annoncés par les investisseurs étrangers dans des créations et extensions de sites[3] (moyenne 2003-2005p)	2	2	Royaume-Uni, France	29 000	27 000	UE-15 : 130 000 UE-25 : 250 000
Implantations : contribution des implantations étrangères à la valeur ajoutée (2002-2003, poids en %)	4	4[4]	Belgique, Pologne	18,5	ns	UE-15 : 15
Centres de R&D : nombre d'emplois annoncés par les investisseurs étrangers en France (moyenne 2003-2005)	Pas de comparaison internationale			1 400	1 800	nd
QG : emplois annoncés (2005)				1 750	1 400	nd
Cadres : nombre de cadres étrangers en France (2005)				120 000	110 000	nd
Chercheurs : nombre de chercheurs et enseignants-chercheurs étrangers en France (Hors centres de R&D privés et enseignants invités 2003)				7 200	7 100	nd
Étudiants : proportion d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur (2003) en %	4	4	Belgique, Royaume-Uni	10,5	10,0	UE-7 [2] : 7,5
Étudiants : proportion d'étudiants des pays de l'OCDE inscrits dans l'enseignement supérieur (2003) en %	4	4	Belgique, Royaume-Uni	2,5	2,5	UE-7 [2] : 3,4

** Rangs et valeurs 2005 : font référence à la seconde édition du Tableau de bord de l'attractivité, en date de juin 2005. Certains indicateurs ne sont pas comparables du fait de l'évolution des méthodologies ou ont été rectifiés (voir note 4).*

1> Les 10 pays de référence : États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Belgique, Japon, Italie, Pologne, France.

2> UE-7 : Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Belgique, Italie, France (les 7 pays de référence dans l'UE-15).

3> Investissements greenfields France et Europe : y compris reprises de sites en difficulté. En ajoutant les emplois pérennisés, le bilan France s'élève en 2005 à 33 296 emplois (recensement AFII).

4> Les performances en IDE sont estimées plus en avance dans cette édition. Pour assurer la comparabilité, les performances de l'édition 2005 du Tableau de bord sont recalculées sur 2002-2004 au lieu de 2001-2003. La contribution des implantations étrangères à la valeur ajoutée est plus grande aux Pays-Bas qu'en France selon une nouvelle estimation de l'OCDE. Le classement de l'édition 2005 a été corrigé en conséquence.

ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE : POINTS FORTS, POINTS FAIBLES

Indicateurs triés des plus aux moins favorables

INDICATEUR	RANG FRANCE ÉDITION 2006	RANG ÉDITION 2005*	LEADERS PARMI 10 PAYS DE RÉFÉRENCE [1]	VALEUR FRANCE ÉDITION 2006	VALEUR ÉDITION 2005*	VALEUR EUROPE ÉDITION 2006
Trains : lignes à grande vitesse (km par million d'habitants, 2005)	1	1	France, Espagne	26	26	UE-7[2] : 11
Facilité de création d'une nouvelle entreprise (durée en jours)	2	2	États-Unis, France	8	8	UE-15 : 24
Fiscalité des personnes : taux effectif moyen d'imposition des hauts revenus (2005, cas d'un célibataire sans enfant)	2	2	Royaume-Uni, France	37,1 %	37,3 %	ns
Productivité par personne employée (moyenne 2002-2005, base 100 Union à 25)	3	3	États-Unis, Belgique	120	122	UE-25 : 100
Démographie : croissance de la population (1995-2005, 100 : 1995)	4	4	États-Unis, Espagne	104,9	104,1	UE-15 : 103,1
Fiscalité des personnes : imposition des impatriés (revenu 2005)	4	4	Royaume-Uni, Pays-Bas	29,9 %	30,1 %	ns
Dépenses de R&D / PIB (moyenne 2002-2004)	4	5	Japon, États-Unis	2,2 %	2,2 %	UE-15 = 2,0 %
Capital-investissement (% du PIB, moyenne 2003-2004)	4	5	États-Unis, Royaume-Uni	0,11	0,10	UE-15 : 0,11
Transport aérien : nombre de passagers-kilomètres transportés par habitant (2004)	5	4	Pays-Bas, États-Unis	2,1	1,9	UE-15 : 2,0
Potentiel marchand-proximité aux marchés (Indice de l'importance des marchés domestiques et environnants pondérés par leur accessibilité depuis le pays considéré[3]).	5	5	Pays-Bas , Belgique	Base 100	Base 100	UE-7[2] : 112
Croissance de l'investissement des entreprises sur longue période (1992-2005, moyenne annuelle en %)	5	5	États-Unis, Espagne	2,2 %	1,8 %	UE-15 : 2,8 %
Compétences linguistiques (proportion cumulée des habitants qui parlent au moins une des trois langues européennes étrangères les plus pratiquées dans le pays, 2005)	5	5	Pays-Bas, Belgique	51 %	53 %	UE-7[2] : 75 %
Pourcentage des 25/34 ans ayant atteint un niveau d'éducation supérieure (2003)	5	5	Japon, Belgique	37 %	34 %	UE-15 : 29 %
Fiscalité des entreprises : taux effectif moyen d'imposition (législation 2005, y compris fiscalité locale)	5/9[4]	ns	Royaume-Uni, Pays-Bas	26,2 %	26,6 %	ns
Coût horaire du travail ouvrier (2004, coût États-Unis = 100)	6	4	Pologne, Espagne	103	96	UE-15 : 117
Internet haut-débit : nombre d'abonnés ADSL et câble pour 100 habitants (décembre 2005)	6	5	Pays-Bas, Belgique	15,2	8,0	UE-15 : 14,2
Croissance du PIB sur longue période (1992-2005, taux annuel moyen)	7	8	Pologne, États-Unis	2,0 %	1,8 %	UE-15 : 2,2 %
Climat social : nombre de jours de grève pour 1 000 employés (hors administrations publiques, moyenne 2000-2004)	8	8	Pologne, Japon	40	44	UE-7[2] : 43
Souplesse de la réglementation du travail (opinion[5], de 1 à 10, 2005)	9	9	États-Unis, Japon	2,3	2,6	UE-15 : 4,0
Cotisations sociales en % des coûts de main-d'œuvre (2004, ouvrier moyen, salaire converti en PPA)	9	10	États-Unis, Royaume-Uni	38 %	39 %	ns

** Rangs et valeurs 2005 : font référence à la seconde édition du Tableau de bord de l'attractivité, en date de juin 2005. Certains indicateurs ne sont pas comparables du fait de l'évolution des méthodologies (indiqués par ns) ou ont été rectifiés.*

1> Pays de référence : 1.France, 2.Allemagne, 3.Royaume-Uni, 4.Italie, 5.Espagne, 6.Pologne, 7.USA, 8.Japon, 9.Belgique, 10.Pays-Bas. Manquent parfois les données concernant la Pologne et les pays non européens (« UE-7 ») 2> Valeur Europe : selon données disponibles, Europe à 15, zone Euro ou moyenne arithmétique des 7 pays de référence appartenant à l'UE15. 3> Potentiel marchand : PIB des territoires internes au pays ou environnants, corrigés des distances en temps, coûts ou km. Se lit comme un indicateur de proximité aux marchés mondiaux. Rang indiqué : potentiel marchand kilométrique (source CEPII 2006). 4> Fiscalité des entreprises : la France est 5e sur 9 pays examinés, les données n'étant pas disponibles pour la Pologne. La source étant différente de celle utilisée dans la précédente édition du tableau, la 4e place de l'édition précédente ne peut pas être comparée à la présente 5e place. Néanmoins, selon la source utilisée pour la présente édition, la France progresse de la 6e à la 5e place sur les neuf pays étudiés. 5> Enquête d'opinion (source IMD) : prise par défaut dans un domaine dépourvu à ce jour d'indicateur objectif. Les deux approches utilisées ici sont : l'analyse des procédures (critère contraintes administratives) et l'enquête internationale d'opinion (critère flexibilité). 6> La productivité du travail est mesurée dans cette édition par personne employée au lieu de la productivité horaire dans l'édition précédente, indicateur non actualisé par Eurostat.

1 Indicateurs de résultats

ATTIRER LES ENTREPRISES ET LES CAPITAUX

La France est classée parmi les principales destinations mondiales de **flux d'investissements directs étrangers (IDE)** : en moyenne, entre 2003 et 2005, les flux entrant sur le territoire ont atteint 32 Mds €, au 4e rang mondial (hors Luxembourg).

En termes d'**évolution annuelle des flux**, sans démentir le classement avantageux de la France, l'année 2004 avait été moins favorable : les investissements directs étrangers avaient accusé une chute de 49 % expliquée pour moitié par l'opération Sanofi-Aventis. En 2005, les investissements directs entrants ont doublé, de même d'ailleurs que les investissements sortants, c'est-à-dire des entreprises françaises vers l'extérieur. Les investissements entrants ont ainsi retrouvé un niveau de 40 milliards d'euros, soit un peu plus qu'en 2003. La reprise de l'investissement étranger en 2005 paraît beaucoup plus forte au Royaume-Uni. Cependant, ces évolutions ne sont pas à mettre entièrement au compte de l'attractivité. En effet, le bond des IDE au Royaume-Uni reflète avant tout la restructuration du groupe anglo-néerlandais Shell.

Selon le critère des **flux d'investissements étrangers rapportés au PIB**, la France se situe dans une bonne moyenne par rapport aux grands pays industrialisés ; les pays généralement mieux classés sont des pays de taille moyenne et très ouverts, tels les Pays-Bas et la Belgique. La Pologne a vu sont attractivité augmenter sur la période 2003-2005 selon ce critère, et est ainsi passée devant la France et l'Espagne.

Flux d'investissements étrangers reçus

Moyenne 2003-2005 (en milliards d'euros)

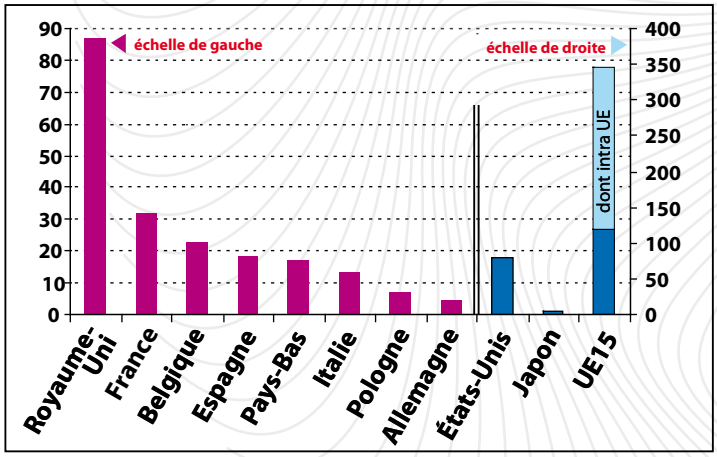

Évolution des flux d'investissements étrangers

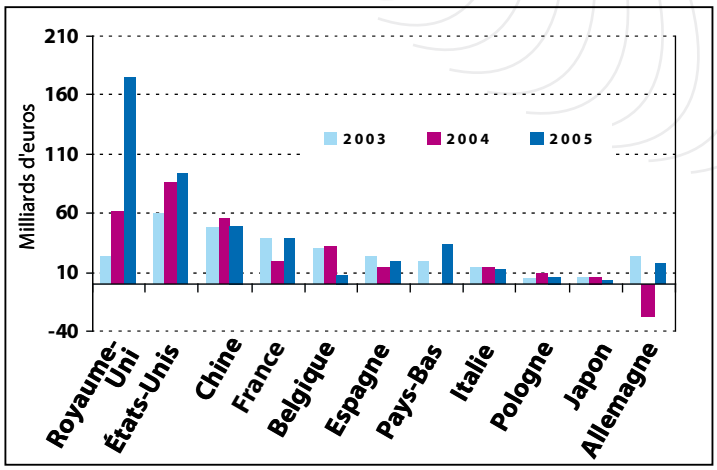

Sources nationales

Flux d'investissements étrangers reçus en % du PIB

Moyenne 2003-2005

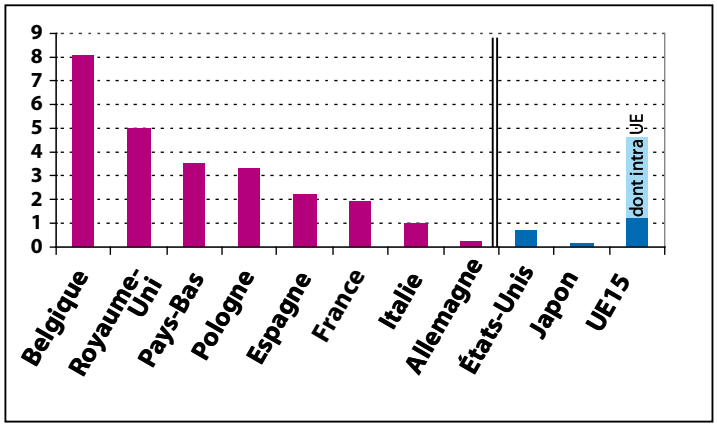

** Sources nationales, Eurostat*

ATTIRER LES ENTREPRISES ET LES CAPITAUX (SUITE)

La France est restée attractive dans la phase de ralentissement de la conjoncture qui a suivi l'éclatement de la bulle technologique, comme en témoigne la stabilité à moyen terme des flux d'investissements directs de l'étranger ou des emplois créés par les projets d'origine étrangère.

Cette résistance a permis de réduire sensiblement l'écart avec les performances tendancielles du Royaume-Uni en matière d'**investissements directement créateurs d'emplois** (investissements dits « greenfields »). La France précède de peu la Pologne sur la période 2003-2005, car les projets se sont récemment multipliés dans ce pays. En moyenne, les investisseurs étrangers ont engagé en France environ 29 000 emplois par an dans des créations, extensions ou maintiens de sites, en progrès par rapport aux 27 000 emplois de la période précédente. En 2005, l'AFII a recensé 33 500 emplois créés, maintenus ou pérennisés.

Peu sensible aux aléas de valorisation boursière, **la contribution des filiales de groupes étrangers à la valeur ajoutée** de l'industrie et des services marchands place la France à la 3e place en termes de pénétration étrangère. Elle n'est devancée que par la Belgique, la Pologne et les Pays-Bas. La France serait plus ouverte que les autres grands pays, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie selon ce critère de l'implantation étrangère. Ces évaluations doivent cependant être considérées avec prudence compte tenu de l'évolution rapide des réalités d'entreprise. En particulier, le poids des groupes européens perturbe la distinction traditionnelle entre capitaux nationaux et étrangers. C'est pourquoi le passage des Pays-Bas devant la France entre les deux éditions du Tableau de bord traduit une amélioration statistique plus qu'une évolution.

La contribution des entreprises à capitaux étrangers est particulièrement forte en France dans l'industrie manufacturière, où ces entreprises contribuent à plus du tiers de l'emploi, des exportations et des investissements.

Investissement étranger greenfield (2003-2005p)

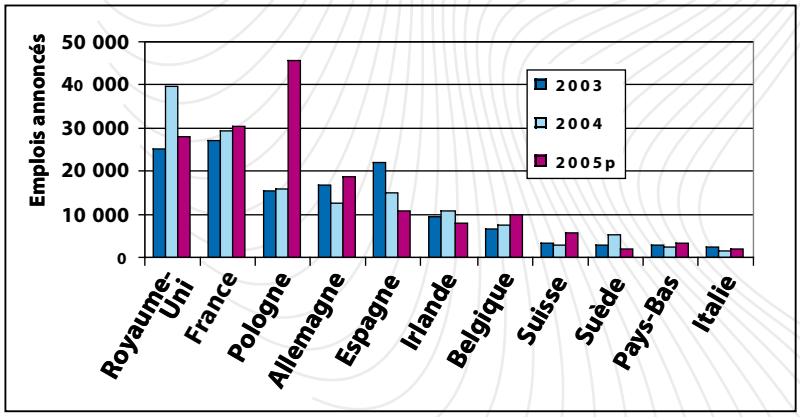

Source : bilans des agences de promotion actualisés et complétés sur la base de l'observatoire Europe de l'AFII

Poids des implantations étrangères dans l'industrie et les services (2002-2003)

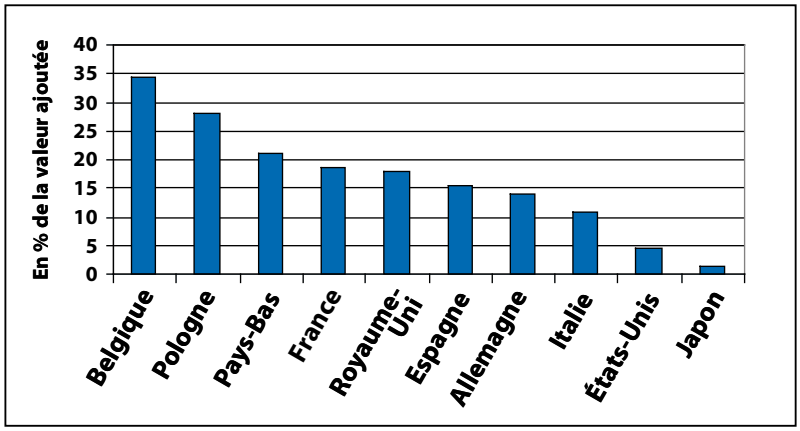

Sources : OCDE, Eurostat, Insee, AFII

ATTIRER LES COMPÉTENCES

Les étrangers cadres ou membres des professions intellectuelles supérieures (selon la nomenclature Insee) actifs en France sont près de 120 000 en 2005, en augmentation de 10000 par rapport à 2003. Ils représentent 10 % des étrangers actifs résidant en France et une proportion stable de 3,2 % des actifs, y compris français, de cette catégorie.

En 2003, les 2 900 **chercheurs étrangers permanents** (dont 2 400 au CNRS) employés par les établissements publics scientifiques et technologiques représentaient 12,6 % de l'ensemble des chercheurs. Les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'Enseignement supérieur employaient, en 2003, 3 700 **enseignants-chercheurs étrangers**, soit 6,7 % de l'ensemble des enseignants-chercheurs, pourcentage en hausse depuis plusieurs années (6,2 % en 1999). Au total, on compte 7 200 chercheurs étrangers en 2003, contre 7 100 en 2002 et 6 900 en 2001.

En nombres absolus, la France est le quatrième pays d'accueil d'**étudiants qui font leurs études supérieures hors de leur pays d'origine**. Elle précède de peu l'Australie qui considère comme étudiants étrangers ceux qui demeurent dans leur pays mais sont inscrits dans des établissements australiens « off-shore ». Concernant la proportion d'étrangers dans le total des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, la France se situe au même niveau que le Royaume-Uni et l'Allemagne. Toutefois, la part des étudiants originaires des pays de l'OCDE est nettement plus faible dans notre pays, notre principale zone de recrutement étant l'Afrique et en particulier le Maghreb. Le nombre des étudiants étrangers en France continue d'augmenter rapidement. Au cours de l'année universitaire 2004-2005, ils ont représenté 11,3% du nombre total d'étudiants.

Depuis 1980, on note une stabilité des étudiants étrangers en lettres, sciences humaines, sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), tandis que leur part a été divisée par deux (de 20 à 11 %) en santé et multipliée par deux (de 10 à 20 %) en sciences économiques et dans la filière administrative, économique et sociale (AES). En 2004/2005, les étudiants étrangers occupent une place significative surtout dans les filières économie-AES (30,5% en 3e cycle) et sciences-STAPS (27,8% en 3e cycle). Par nationalité, le plus fort taux de croissance est désormais l'Asie.

Les compétences étrangères en France

• 120 000 cadres et membres des professions intellectuelles supérieures.

• 3 500 chercheurs (dont 2 900 permanents) dans les établissements publics à caractère scientifique et technique.

• 3 700 enseignants chercheurs, hors enseignants invités.

• 256 000 étudiants* en 2004-2005 (dont 203 000 à l'université), soit 4,6 % de plus qu'en 2003-2004. 33% des étudiants étrangers à l'université choisissent les lettres et sciences humaines, 22% les sciences et 11% la filière santé. Les étudiants du continent américain sont 56 % à choisir les lettres et sciences humaines et ce sont les Africains qui ont le plus fort pourcentage d'étudiants en sciences (28%). Près de la moitié des étudiants étrangers inscrits à l'université préparent un diplôme de niveau licence, 40% un diplôme de niveau master et 11% une thèse de doctorat.

** Tous établissements d'enseignement supérieur, étudiants étrangers en France, résidents et non-résidents. Pour plus de détails sur l'attractivité du système d'enseignement français, voir les compléments statistiques en annexe p. 40-41.*

Proportion d'étudiants étrangers accueillis dans l'enseignement supérieur (2002/2003)

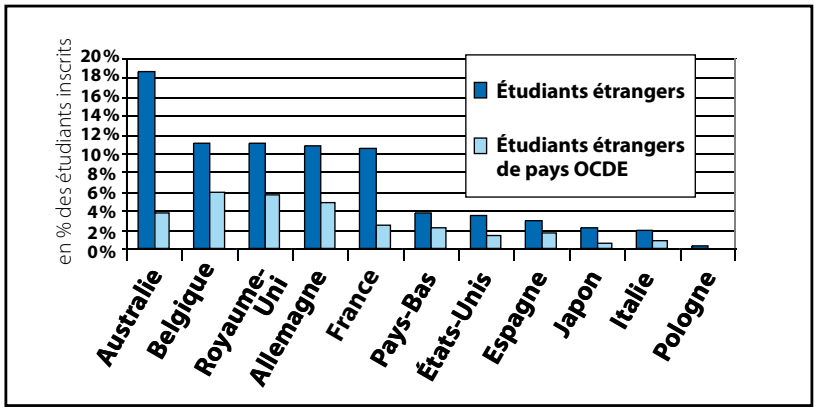

Source : OCDE, Regards sur l'Éducation 2005

ATTIRER LES ACTIVITÉS STRATÉGIQUES

Les centres de recherche et les quartiers généraux de groupes internationaux sont identifiés comme activités stratégiques du fait de leurs effets d'entraînement sur le reste de l'économie. Compte tenu de cet aspect stratégique et afin de favoriser l'implantation de centres de coordination et de recherche sur le territoire français, les groupes exerçant des activités de recherche et développement bénéficient depuis le début 2005 d'un régime fiscal sécurisé. Les nouveaux dispositifs mis en place s'appliquent, d'une part, aux activités de coordination de la recherche et, d'autre part, aux activités de recherche opérationnelle.

L'évolution des emplois annoncés dans ces activités, tels que mesurés par l'AFII, fait apparaître une évolution tendancielle favorable (moyenne mobile sur 3 ans) de l'implantation des quartiers généraux et des centres de services partagés.

Quelques succès importants dans l'accueil des centres de R&D expliquent une évolution heurtée ces dernières années. Les tendances de moyen terme paraissent être légèrement à la hausse pour les QG et en baisse pour la R&D, mais devront être confirmées.

L'attractivité de la **place financière de Paris** est une composante essentielle de la compétitivité française, de par le nombre important d'emplois qu'elle génère, mais aussi de son rôle dans le financement de l'économie. Euronext Paris est, depuis plusieurs années, la seconde bourse en Europe. Le mode de développement paneuropéen d'Euronext représente également un atout de taille alors que se met en place un marché unique des services financiers et que le mouvement de consolidation entre les bourses s'accélère.

En matière de gestion d'actifs, la France se classe deuxième des pays européens comme lieu de domiciliation des fonds de gestion collective avec 19,4 % de part de marché, derrière le Luxembourg (23,2 %). Le Luxembourg est devenu en quelques années la plate-forme de domiciliation privilégiée de la gestion collective, au détriment de la France : au vu des flux de collecte, cette tendance se poursuivra en 2006. En revanche, la France reste le premier pôle en Europe de gestion financière, devant l'Allemagne et le Royaume-Uni.

QG et centres de R&D
Emplois annoncés par les investisseurs étrangers

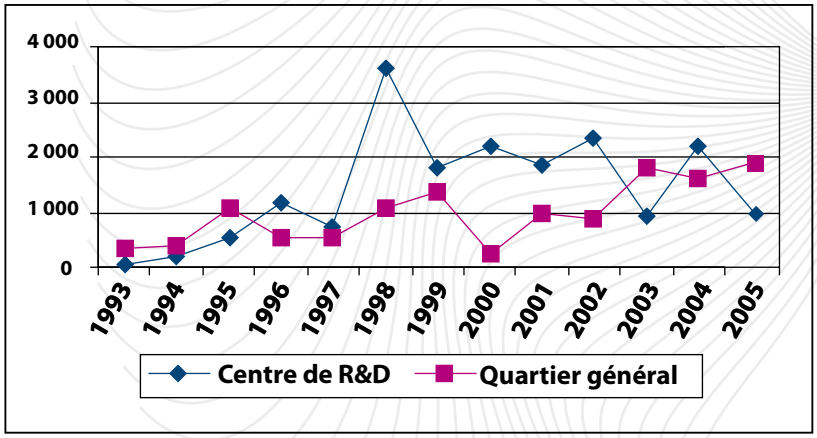

Source AFII

PLACE FINANCIÈRE

Principales capitalisations boursières
(en milliards de dollars)

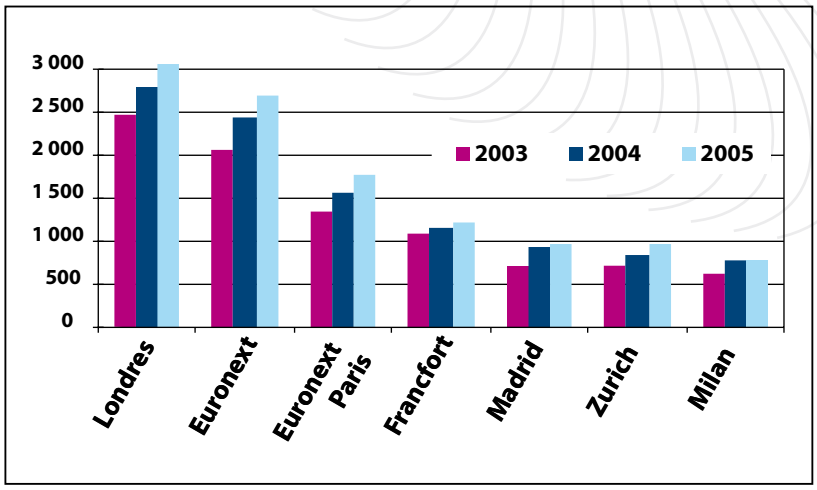

Source : FIBV

Parts de marché dans l'industrie européenne de fonds d'investissement (décembre 2005)

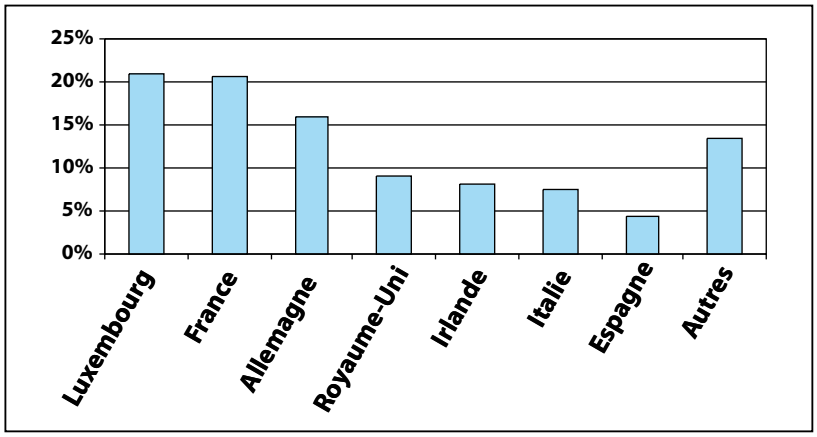

Source : AFG /EFAMA

2 Déterminants de l'attractivité

MARCHÉ ET DYNAMISME DES ENTREPRISES

Une localisation en France donne accès à un **marché dynamique**. Le produit intérieur brut français a progressé à peu près au même rythme que la moyenne de l'UE15 sur longue période (1992- 2005) et un peu moins vite en 2004-2005. Sur la période 1992-2005, la France n'est qu'à la 7e place parmi les 10 pays de référence ; c'est mieux que la 8e place de l'édition précédente du Tableau de bord, du fait que sur une période plus récente la croissance française a été supérieure à l'allemande.

Le dynamisme du marché s'appuie sur le dynamisme relatif de **l'investissement privé**. Sa croissance est légèrement inférieure à la moyenne européenne sur longue période ainsi que sur la période récente. Cependant, la France réalise une bonne performance comparée aux autres pays de l'UE15 dont l'investissement des entreprises n'est pas tiré par un phénomène de rattrapage économique, en figurant derrière le Royaume-Uni, mais devant l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas.

La France est, de plus, un bon **tremplin vers les marchés européens**, comme l'atteste son taux d'exportation, au 5e rang des 10 pays de référence. La position centrale de la France en Europe l'avantage par rapport à des pays plus périphériques (cf. graphique sur le potentiel marchand) tout en étant devancée nettement par la Belgique et les Pays-Bas, et plus légèrement par l'Allemagne et le Royaume-Uni, selon ce critère de proximité aux grands bassins d'activité. Le désavantage vis-à-vis du Royaume-Uni est d'ailleurs exagéré ici par la non prise en compte des coûts logistiques entraînés par les frontières maritimes. La faiblesse du potentiel marchand des États-Unis et du Japon souligne, par ailleurs, que cette notion ne doit pas être confondue avec l'étendue du marché.

Croissance du PIB

Taux de croissance annuel moyen (%)

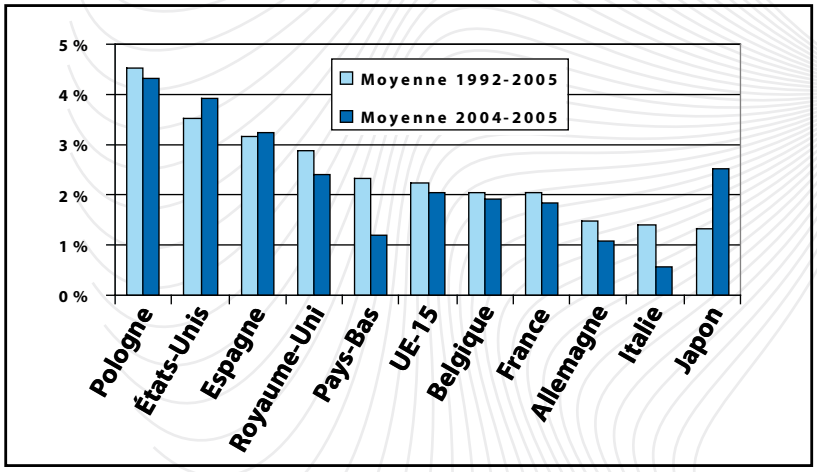

Source : OCDE, Perspectives économiques, décembre 2005

Investissement des entreprises

Taux de croissance annuel moyen

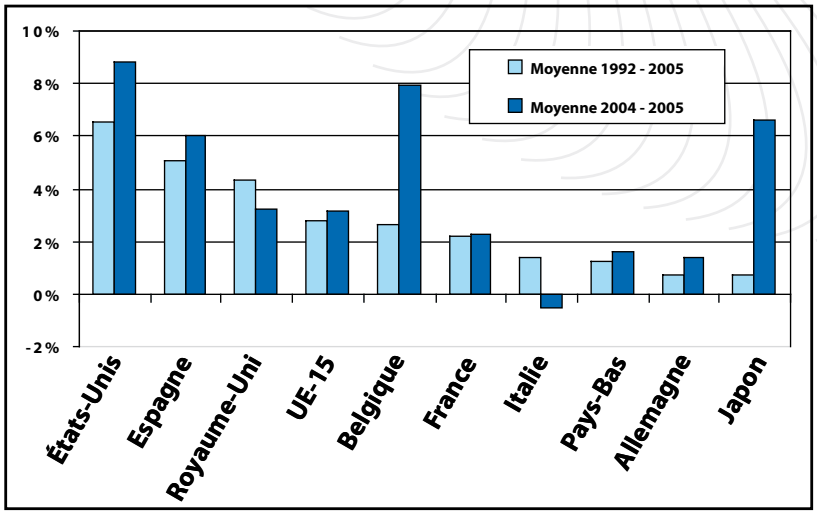

Source : OCDE, Perspectives économiques, décembre 2005

Potentiel marchand

Proximité aux marchés*

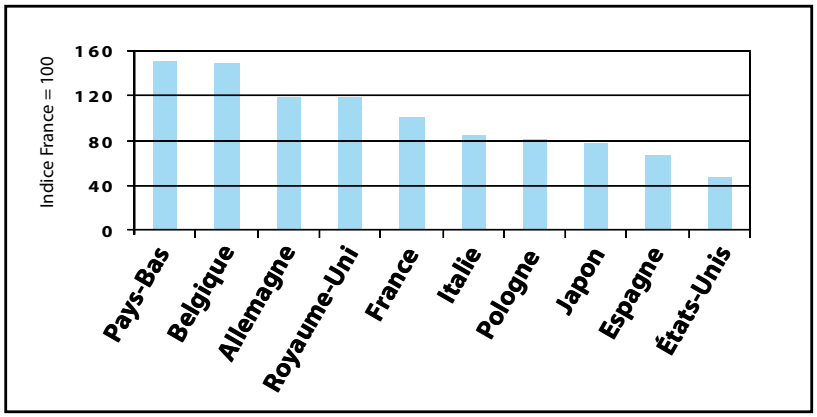

** PIB des territoires environnants ou intérieurs au pays, corrigé des distances. Source : CEPII 2006*

RESSOURCES HUMAINES

La population tend à augmenter un peu plus rapidement en France que dans la plupart des pays de référence, en conséquence d'un taux de natalité plus élevé. Cette croissance de long terme entraîne deux conséquences positives, d'une part pour l'attrait du marché domestique, d'autre part pour la disponibilité de main-d'œuvre à moyen terme.

À l'horizon 2050, selon les projections les plus récentes de l'INSEE et d'Eurostat, la population française pourrait atteindre 65 millions, niveau un peu supérieur à celui du Royaume-Uni ; plusieurs pays européens accuseraient en revanche une baisse de leur population.

La qualification de la main-d'œuvre et sa forte productivité sont le plus souvent reconnues dans les enquêtes auprès des investisseurs. En effet, selon la Commission européenne, la productivité du travail par personne occupée en France est très nettement supérieure à la moyenne européenne. Parmi les 10 pays de référence, la France n'est devancée que par les États-Unis et la Belgique.

Croissance de la population 1995-2005

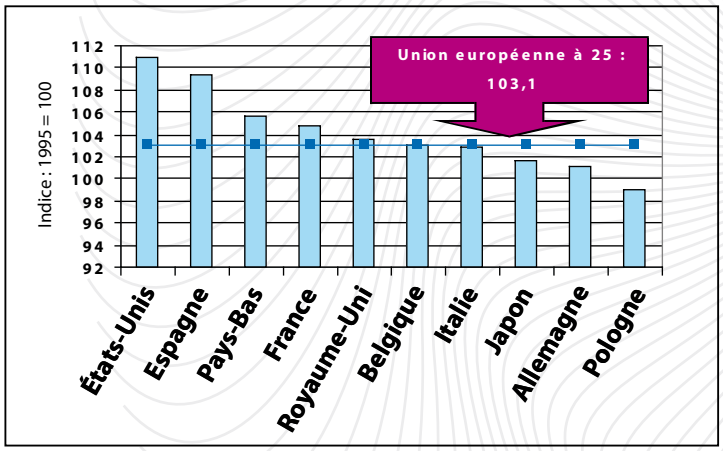

Sources : Eurostat, US Census Bureau

Projections de population en 2050

En millions

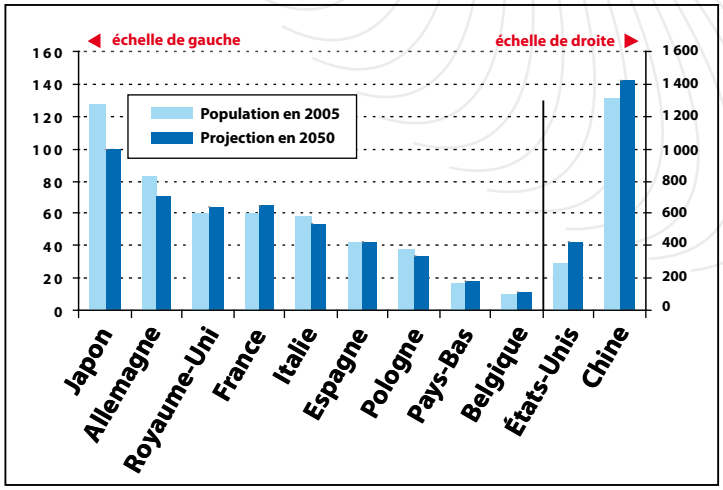

Sources : Eurostat, Census Bureau

Productivité par personne employée (moyenne 2002-2005)

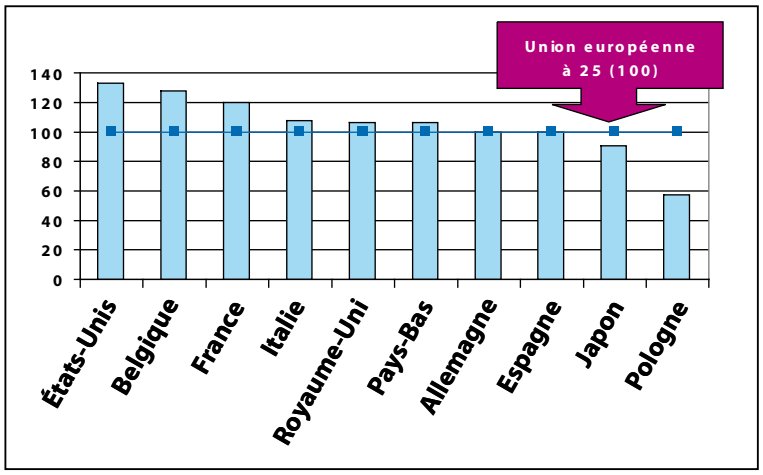

Source : Commission européenne

RESSOURCES HUMAINES (SUITE)

La proportion de la population âgée de 25 ans à 34 ans ayant atteint un **niveau d'éducation supérieure** est moins forte en France qu'au Japon, mais est désormais à peu près au même niveau qu'aux États-Unis. La différence est peu significative également avec la Belgique et l'Espagne. Selon ce critère, la France devance nettement par contre plusieurs autres pays européens concurrents directs pour l'attraction d'investissements étrangers : le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Italie.

La **connaissance des langues étrangères** par les Français est plus répandue qu'en Italie ou en Espagne, mais elle est sensiblement moindre que dans les pays de l'Europe du Nord ou les Pays-Bas. De plus, les résultats d'une étude éffectuée en 2002 sur les compétences en anglais des élèves de 15 ans dans huit pays européens confirment les bonnes performances des pays scandinaves et placent la France en dernière position derrière l'Espagne.

Face à cette réalité, un plan de rénovation de l'enseignement des langues étrangères a pour objectif d'améliorer le niveau de compétences des élèves en langues étrangères, notamment à l'oral. Les objectifs des programmes d'enseignement sont maintenant définis en fonction du cadre européen commun de référence pour les langues. La formation initiale et continue des enseignants est réaménagée en conséquence, les effectifs des cours de langues sont allégés en classe terminale et l'enseignement est organisé en groupes de compétences. De plus, tous les élèves étudient une langue étrangère dès l'enseignement primaire, disposition essentielle puisqu'une évaluation récente montre que cet enseignement précoce a des résultats positifs sur les compétences linguistiques en fin de scolarité obligatoire.

Les conflits du travail en France sont – hors administrations publiques – plus fréquents que dans cinq autres des pays de référence, mais moins fréquents qu'en Espagne, en Italie et à peu près au même niveau qu'aux États-Unis.

En moyenne, sur les cinq années 2000 à 2004, la France se situe un peu en-dessous de la moyenne européenne et à peu près au même niveau qu'aux États-Unis. En 2004, le nombre de jours de grève (25 pour 1 000 salariés) enregistrés en France s'est situé au niveau de la moyenne européenne (7 pays de référence).

Pourcentage de la population âgée de 25 à 34 ans ayant atteint un niveau d'éducation supérieure (2003)

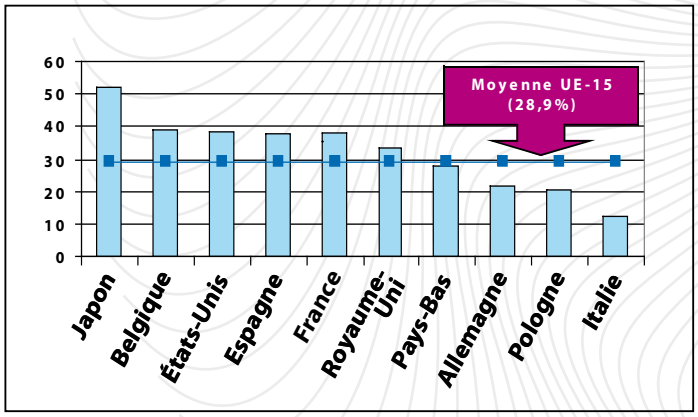

Source : OCDE

Compétences linguistiques

Pourcentage cumulé de la population parlant les trois langues étrangères* les plus pratiquées et pourcentage parlant l'anglais (2005)

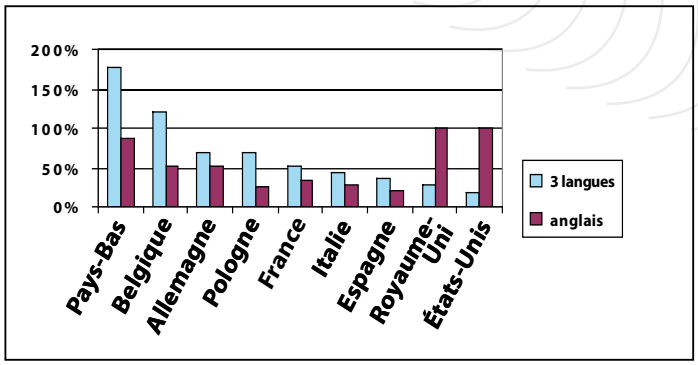

**Cumul sur les 3 langues européennes les plus parlées dans le pays.*
Source : Commission européenne, Census Bureau

Grèves : jours perdus pour 1 000 employés

Hors administrations publiques (période 2000-2004)

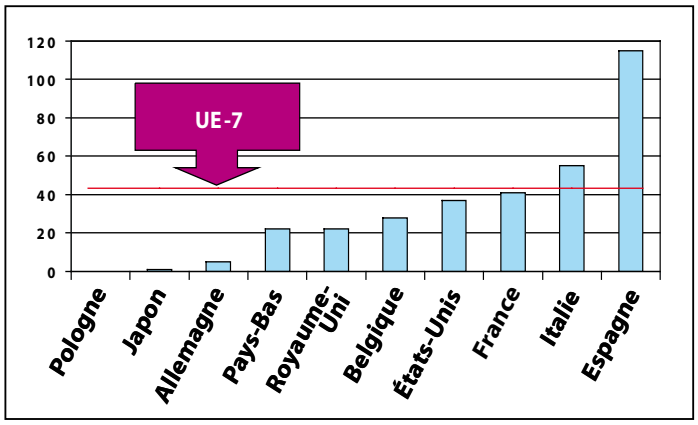

Source : BIT (Japon et État-Unis), Eurostat (UE), Dares (France)

RECHERCHE ET INNOVATION

Parmi les dix pays de référence, lesquels sont tous des pays développés et compétitifs en la matière, la France se situe au 4e rang pour **l'intensité de son effort global de recherche et développement**. Elle devance notamment le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie, mais elle reste très en retrait par rapport aux pays leaders dans l'Union européenne, comme la Suède, la Finlande et le Danemark. Si son effort global de R&D reste supérieur à la moyenne de l'Union européenne, en revanche, son taux de croissance annuel moyen des dépenses de R&D reste modeste et inconstant.

En France, les branches d'activité les plus importantes en termes de R&D sont : l'industrie automobile, l'industrie pharmaceutique, les équipements électroniques et de télécommunications et la construction aéronautique et spatiale. Ces quatre branches représentent plus de la moitié des dépenses de R&D des entreprises.

Le financement par le **capital-risque** est un soutien important à la création de nouvelles entreprises dans les secteurs technologiquement innovants (TIC, biotechnologies). La France se situe très légèrement au-dessus de la moyenne européenne (UE-15) en matière de capital-risque (phase initiale), mais loin derrière le Royaume-Uni, et surtout, du Danemark et de la Suède, pays leaders en Europe dans ce domaine.

Le financement des phases d'expansion y est par contre moins développé. Au total, la France se maintient au 5e rang pour le capital-investissement (en moyenne 2003-2004), devant l'Allemagne et l'Italie, mais derrière le Royaume-Uni et l'Espagne.

DIRD / PIB (moyenne 2002-2004)

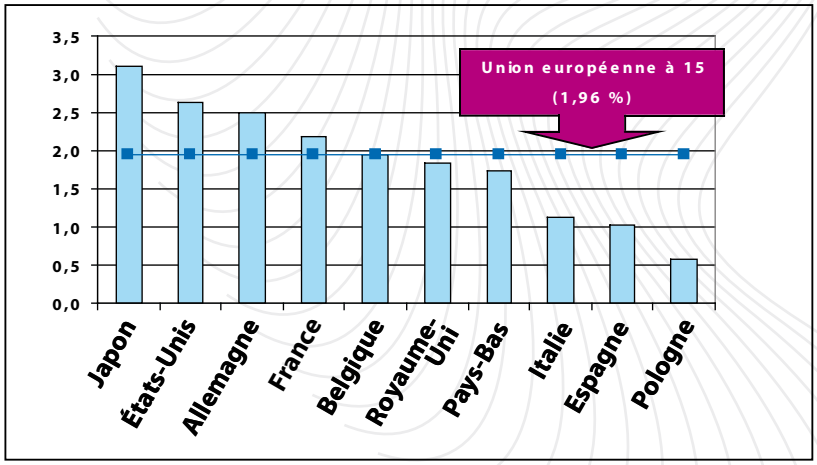

Sources : OCDE, Eurostat

Capital-risque et capital-investissement
en % du PIB (2003-2004)

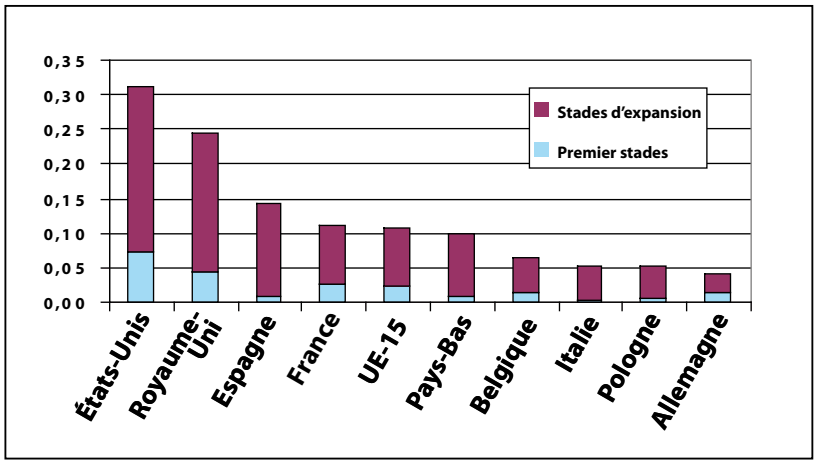

Sources : Commission européenne, EVCA

INFRASTRUCTURES

Dans l'ensemble, le site France se caractérise par la qualité, la densité et le faible coût d'usage de ses **infrastructures**.

L'efficacité des infrastructures de transport résulte de la densité des réseaux, de leur adaptation et de leur qualité. Les enquêtes internationales d'opinion, comme celle de l'IMD, offrent une appréciation globale. Celle-ci est favorable à la France, qui est classée 3e. Pour conserver cette avance, un ambitieux programme d'infrastructures est mis en œuvre, qui passe par le développement de modes alternatifs à la route et une articulation de ces différents modes de transport avec le développement du fret ferroviaire et du transport maritime et fluvial.

La France est 3e pour la densité des **infrastructures autoroutières** rapportée au nombre d'habitants. Par ailleurs, son réseau routier est l'un des plus longs d'Europe. En 2005, 260 kilomètres d'autoroutes supplémentaires ont été construits, après la création de 126 kilomètres en 2004 et 158 kilomètres en 2003.

Les **plates-formes aéroportuaires** françaises se situent à un niveau de performance satisfaisant, équivalent à celui de l'Allemagne. L'écart d'un centième de point avec l'Allemagne (France : 2,05 et Allemagne : 2,06) n'est guère significatif.

Les écarts entre les pays peuvent s'expliquer dans une certaine mesure par des conditions naturelles. Ainsi, la valeur de l'indicateur pour le Royaume-Uni (3,04) est supérieure à celui de la France (2,05) : la raison en est, entre autres, sa position insulaire, qui implique la préférence aérienne dans les déplacements touristiques notamment.

Pour les États-Unis (3,93), l'importance des distances et la situation des infrastructures ferroviaires contribuent à la différence avec la France.

Efficacité des infrastructures de distribution
(appréciation qualitative globale - moyenne 2003-2005)

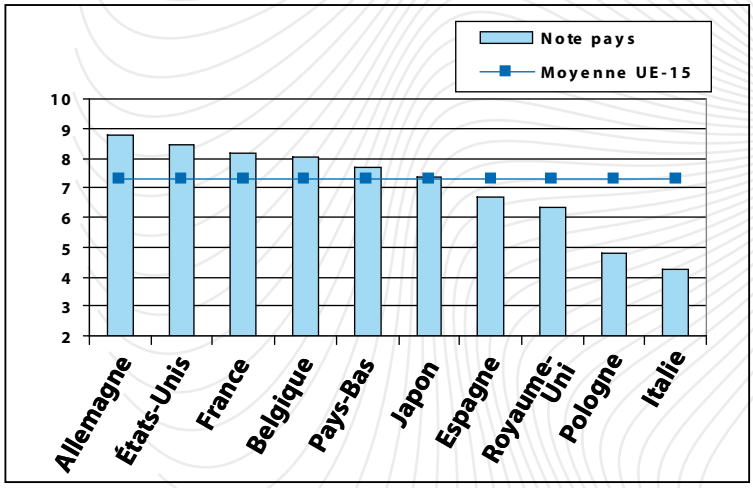

Source : enquête IMD - WCY 2003-2005

Densité du réseau routier (2002)

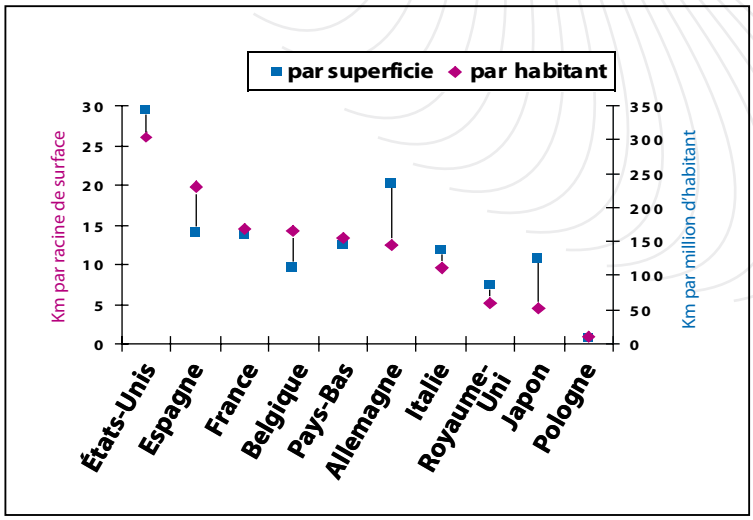

Source : Eurostat

Transport aérien : nombre de passagers-kilomètres transportés par habitant (2004)

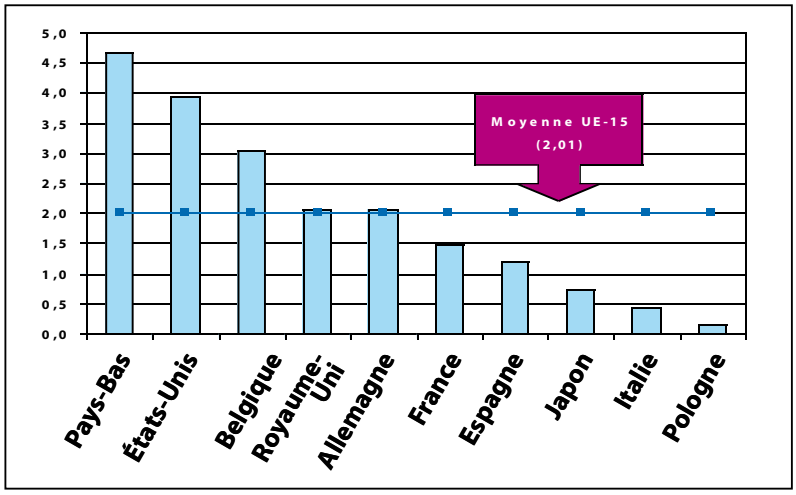

Source : OACI

INFRASTRUCTURES (SUITE)

La France demeure en tête pour le **train à grande vitesse : TGV** (voies supportant 250 km/h ou plus). De nouvelles liaisons TGV ont été programmées, à la fois pour accroître les liaisons avec les capitales européennes : lignes à grande vitesse (LGV) Est et Rhin-Rhône, liaisons avec l'Espagne et pour améliorer la desserte des grandes métropoles françaises (Sud-Atlantique, Bretagne, Côte-d'Azur).

En longueur, tous pays confondus, les lignes à grandes vitesse progressent par « sauts » et non progressivement. L'Allemagne avait ouvert 369 km de LGV en 2004. En 2007, la France augmentera ses LGV de 320 km, avec l'ouverture du TGV Est.

Les prix de **l'électricité** sont en France parmi les plus stables, ce qui témoigne d'une bonne maîtrise du réseau et de l'approvisionnement. En effet, la France demeure au premier rang pour la variabilité du prix de l'électricité, mais est également très bien positionnée pour les prix en valeur puisque, parmi ses voisins européens, elle affiche des prix parmi les plus compétitifs sur longue période.

Le marché de **l'Internet à haut-débit** se développe très rapidement. En décembre 2005, les abonnés au haut-débit sont 9,5 millions en France, soit 15,2 % de la population. Cette performance vient principalement du déploiement de la technologie ADSL en France, qui a séduit 14,3% d'une population couverte à plus de 95% par ce dispositif.

En termes de taux de pénétration des connexions à haut-débit, la France dépasse d'autres grands pays européens comme l'Allemagne ou l'Italie et est pratiquement au niveau du Royaume-Uni. La France et le Royaume-Uni progressent à des rythmes très proches : entre fin 2004 et fin 2005, les taux de pénétration sont passés de 10,5 à 15,2 en France et de 10,5 à 15,9 au Royaume-Uni. Ces deux pays, tout comme l'ensemble de l'Union européenne, rattrapent rapidement le taux d'équipement américain. Fin 2005, l'Islande est devenue leader mondial devant la Corée.

Trains : Lignes à Grande Vitesse
en km par million d'habitants (2005)

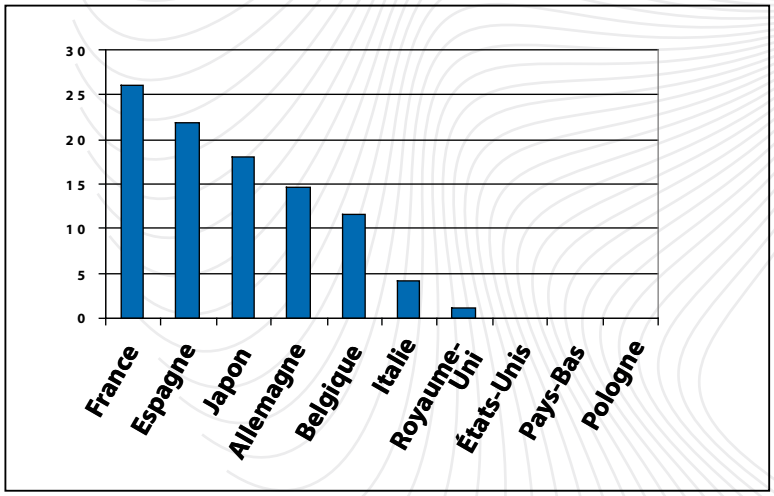

Source : UIC - Février 2004

Réseau électrique : variabilité du prix de l'électricité
(semestrielle, 1991-2005)

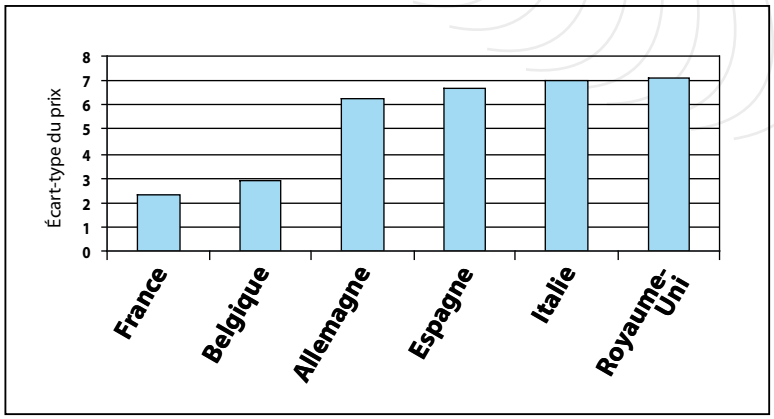

Sources : Eurostat ; calcul : Observatoire de l'énergie,Client industriel type if

Pénétration de l'internet haut-débit
(décembre 2005)

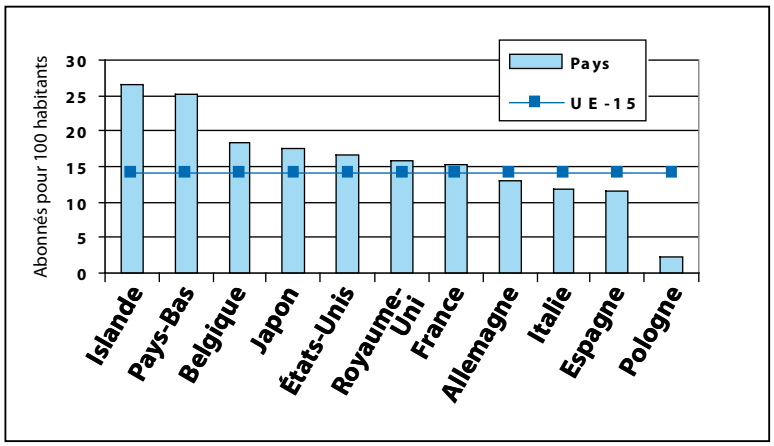

Sources : OCDE

ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF

C'est dans l'environnement administratif que se situent certains des points faibles les plus souvent mis en avant par les enquêtes d'opinion. La France a mis en place une politique de simplification du droit et des procédures administratives par deux lois de simplification, les lois des 2 juillet 2003 et 9 décembre 2004, soit une centaine de mesures dont de nombreuses concernent directement les entreprises, telles que l'instauration d'une procédure de rescrit pour les cotisations sociales à l'instar du rescrit fiscal, la simplification des dispositifs de sanctions fiscales ou la refonte du permis de construire.

Par ailleurs, de nombreuses simplifications ont été introduites en 2003 par la loi sur l'initiative économique. C'est pourquoi la Banque mondiale classe désormais la France en 2e position sur le plan des facilités de **création d'une nouvelle entreprise**.

D'autres travaux permettent de comparer les procédures dans un plus grand nombre de situations administratives. Ainsi, selon les données de la Banque mondiale, la charge des **procédures liées à la législation du travail** serait en France plus importante à l'embauche que pour les licenciements, comme du reste dans la majorité des pays, mais de façon plus marquée en France. De ce point de vue, la France régresse, passant du 9e au 10e rang en 2005, au profit de l'Espagne qui a allégé sa régulation administrative. Le rang de la France ne souffre pas tant des charges administraves liées au licenciement que de celles liées à l'embauche et, dans une moindre mesure, du défaut de flexibilité des horaires.

La réglementation française est également **mal perçue dans l'opinion des cadres d'entreprises**. Par exemple, l'enquête internationale réalisée par l'IMD (International institute for management development) sur la compétitivité témoigne de cette mauvaise perception. La France conserve son 9e rang *ex-æquo* avec l'Allemagne, en dépit d'une légère amélioration de l'opinion des entreprises interrogées.

Facilité de création d'une nouvelle entreprise

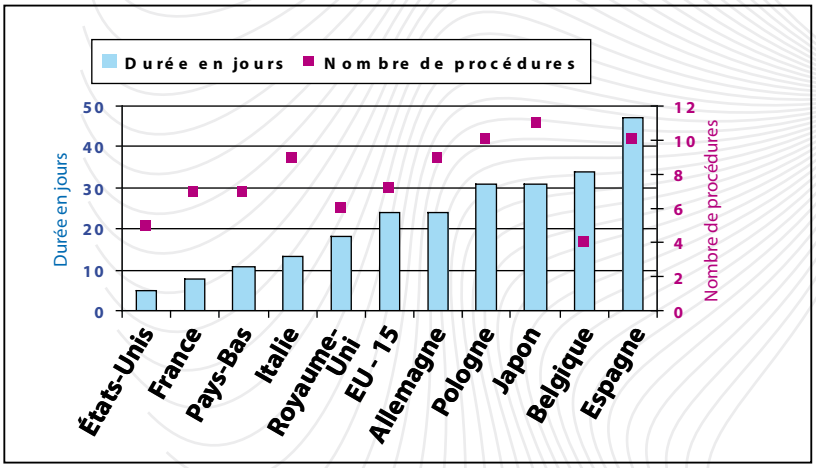

Source : rapport « Doing Business in 2006 » (SFI, Groupe Banque Mondiale)

Charge administrative liée à la régulation du travail

Classement selon la moyenne de 3 indices

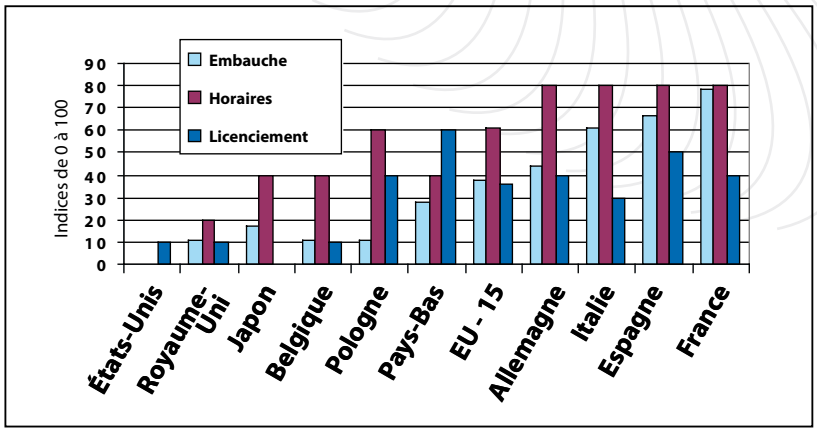

Source : rapport « Doing Business in 2006 » (SFI, Groupe Banque mondiale)

Souplesse de la règlementation du travail,

selon l'enquête d'opinion IMD (WCY 2005)

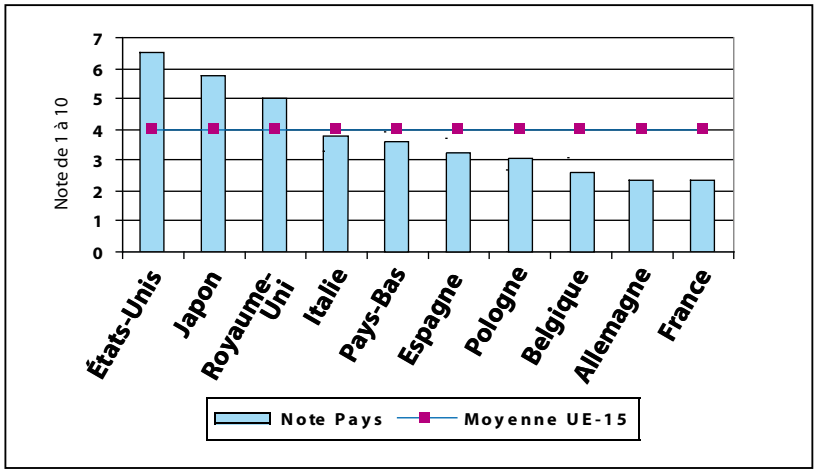

ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF (SUITE)

Aucun pays n'a une opinion réellement bonne de **l'organisation de son système fiscal** : c'est aux États-Unis et au Royaume-Uni que les opinions des cadres et chefs d'entreprises sont les plus positives, mais avec une note de « simplicité et transparence » de seulement 4 sur une échelle de 1 à 7. La France régresse de la 5e à la 8e place, malgré une amélioration ressentie du système fiscal : dans plusieurs autres pays, les opinions intérieures ont évolué plus favorablement qu'en France.

Les organismes internationaux qui effectuent ces comparaisons accordent à la France une bonne place parmi les pays de référence pour l'effort des administrations dans **l'usage d'Internet en vue d'alléger le coût des procédures**. L'étude de la Commission européenne montre aussi que pour la sophistication et la maturité des services publics, la France se situe au-dessus de la moyenne européenne.

Efficacité du système fiscal

Depuis 1 (complexe) à 7 (simple)

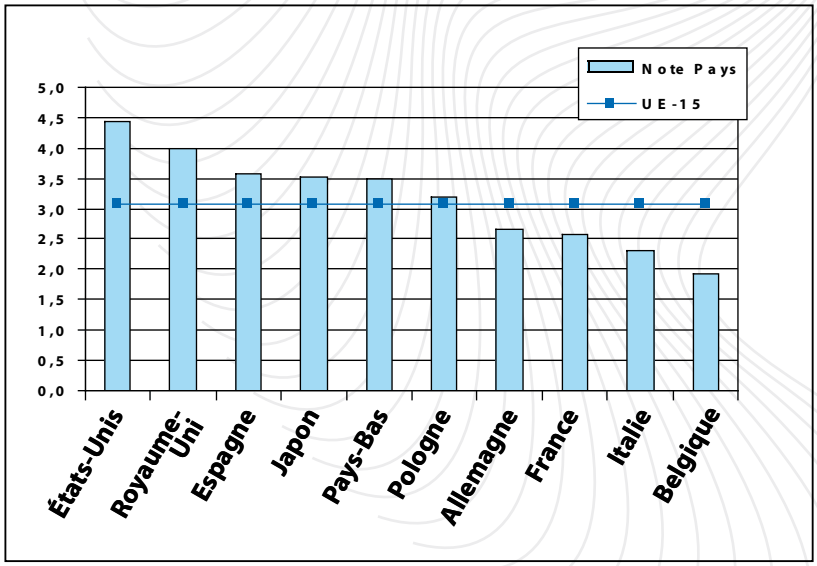

Source : World economic forum (GCR 2005-2006)

Gouvernement.org

Disponibilité des services publics en ligne

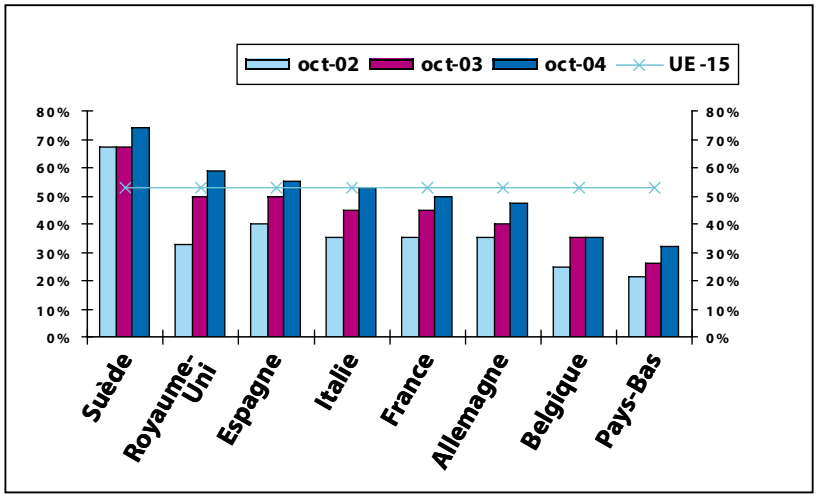

Source : Cap Gemini Ernst & Young pour la Commission européenne

COÛTS ET FISCALITÉ

La France se situe en-dessous de la moyenne européenne en termes de **coûts salariaux horaires**. Elle perd deux places entre 2003 et 2004, au profit du Japon et des États-Unis, ce qui s'explique par deux phénomènes différents : les réformes structurelles sur le marché du travail au Japon (qui ont conduit à une baisse en termes nominaux des salaires) et l'appréciation de l'euro depuis le printemps 2002, qui a mécaniquement renchéri les coûts salariaux exprimés en dollars dans les pays de la zone euro.

La comparaison des coûts salariaux est délicate car les productions sont réalisées parfois dans des monnaies différentes et toujours dans des systèmes de prix différents. Par ailleurs, ces coûts salariaux ne sont pas rapportés à la productivité du travail, ce qui limite la portée de la comparaison.

C'est pourquoi le critère de l'évolution des **coûts salariaux unitaires**, qui correspondent au ratio de la masse salariale sur la valeur ajoutée en volume, est généralement retenu pour réaliser des comparaisons internationales en matière de compétitivité des coûts. La France a bénéficié sur la période 1995-2005 (baisse de plus de 10 %) d'une très bonne tenue de ses coûts salariaux unitaires dans les activités les plus exposées à la concurrence internationale, à savoir celles du secteur manufacturier.

La fiscalité française des personnes est particulièrement favorable pour les salariés mariés avec des enfants du fait du système du quotient familial. La baisse générale des taux du barème de l'impôt sur le revenu l'a rendue désormais favorable également pour les célibataires sans enfant à hauts revenus (cadres dirigeants).

Cette baisse sera poursuivie dès 2007 suite à la réforme inscrite dans la loi de finances pour 2006, qui allège le poids de l'impôt sur le revenu en simplifiant la structure du barème. Le taux le plus élevé sera ainsi ramené à 40 %, replaçant la France au niveau du Royaume-Uni.

Coût horaire du travail ouvrier dans l'industrie manufacturière
(y compris charges sociales obligatoires)

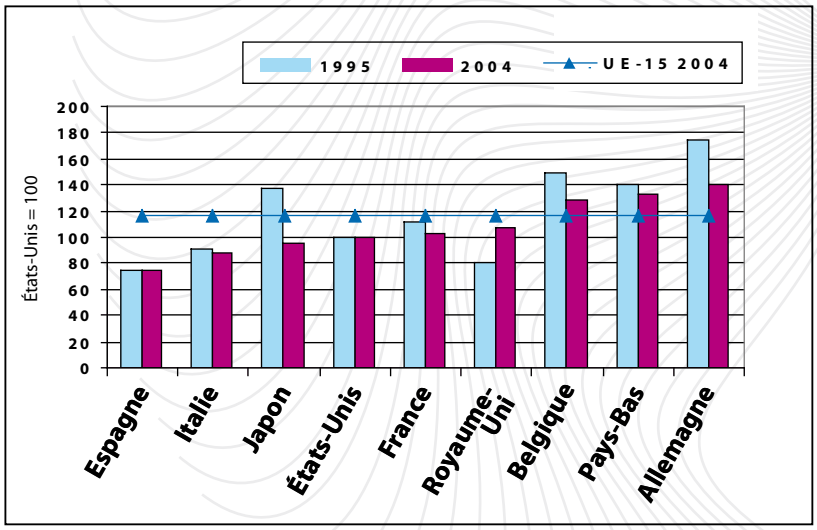

Source : BLS - Coût pour la Pologne non disponible

Coûts salariaux unitaires dans l'industrie manufacturière
(1995-2005)

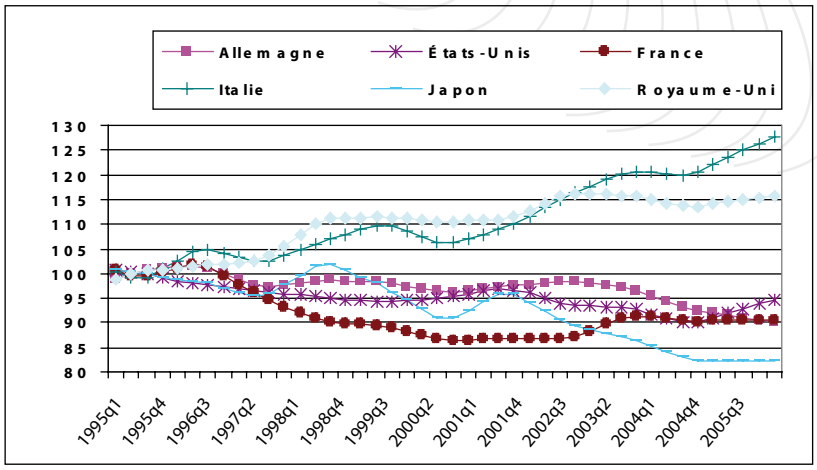

Source : Perspectives de l'OCDE, décembre 2005

Taux d'imposition effectif de droit commun
(célibataire sans enfant, % du salaire brut 2005)

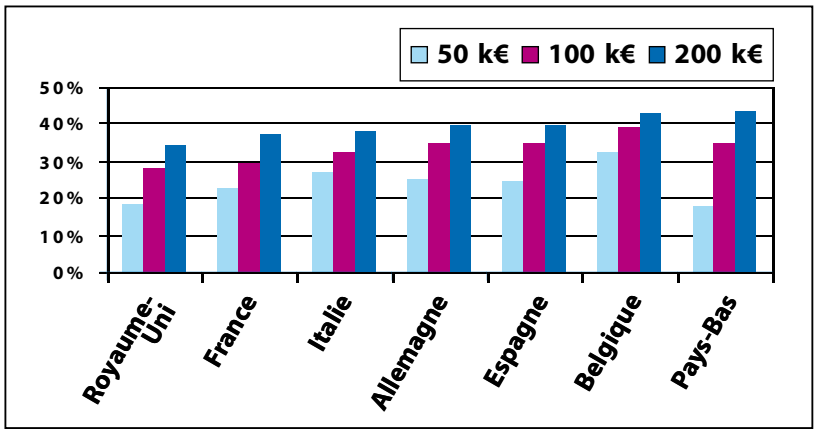

Source : OCDE, DLF, calculs DGTPE

COÛTS ET FISCALITÉ (SUITE)

Les impatriés bénéficient en France de taux moyens d'imposition différenciés selon que l'on considère le cas de couples mariés ayant deux enfants (plus favorable) ou de célibataires (moins favorable, quelle que soit la tranche de revenu considérée). Le régime spécial d'imposition institué récemment en faveur des salariés impatriés – qui s'applique aux personnes dont la prise de fonctions en France intervient depuis le 1er janvier 2004 et qui vient tout récemment d'être amélioré[1] – permet à la France de se positionner à la 4e place sur les sept pays européens de référence pour la tranche de revenu de 200 000 euros. Cette 4e place est valable également si l'on prend en compte les cotisations sociales.

Concernant la **fiscalité des entreprises**, la France est avec les États-Unis, l'Espagne et la Belgique un des pays où le taux nominal d'imposition des bénéfices est le plus élevé. Le taux d'IS confère une image fiscale à un pays et détermine les comportements de transferts de profits. Néanmoins, il n'est pas l'unique mesure de la charge fiscale effective : d'une part, parce qu'il occulte la grande diversité des règles d'assiette, d'autre part, parce qu'il existe de nombreux autres prélèvements.

La France est moins défavorisée au regard du taux effectif moyen d'imposition. Ce taux, permettant de simuler *ex-ante* le taux auquel seront soumis les revenus tirés d'un investissement nouveau, constitue l'un des critères de décision d'une nouvelle implantation. Il ne prend cependant en compte ni l'imposition des ménages ni les effets d'optimisation fiscale.

La source étant différente de celle utilisée dans la précédente édition du tableau, les indicateurs ne peuvent pas être comparés. Néanmoins, selon la source utilisée pour la présente édition, la France progresse de la 6e à la 5e place sur les neuf pays[2] étudiés entre 2004 et 2005.

1> Pour les prises de fonctions à compter du 1er janvier 2005, la condition de non-domiciliation antérieure en France pour bénéficier du régime est ainsi réduite de dix ans à cinq ans. En outre, pour les revenus perçus à compter du 1er janvier 2005, la rémunération correspondant à l'activité exercée par les impatriés à l'étranger est, sous certaines conditions et limites, exonérée d'impôt sur le revenu.

2> Le taux effectif moyen d'imposition des entreprises n'est pas disponible pour la Pologne.

Taux d'imposition effectif des impatriés

Célibataire sans enfant, % du revenu brut 2005

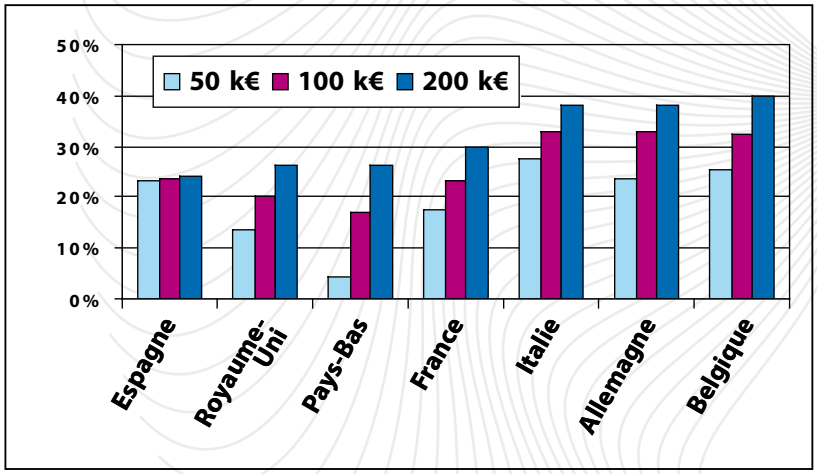

Source : Commission européenne, taux 2003

Taux nominaux de l'impôt sur les sociétés

(2005)

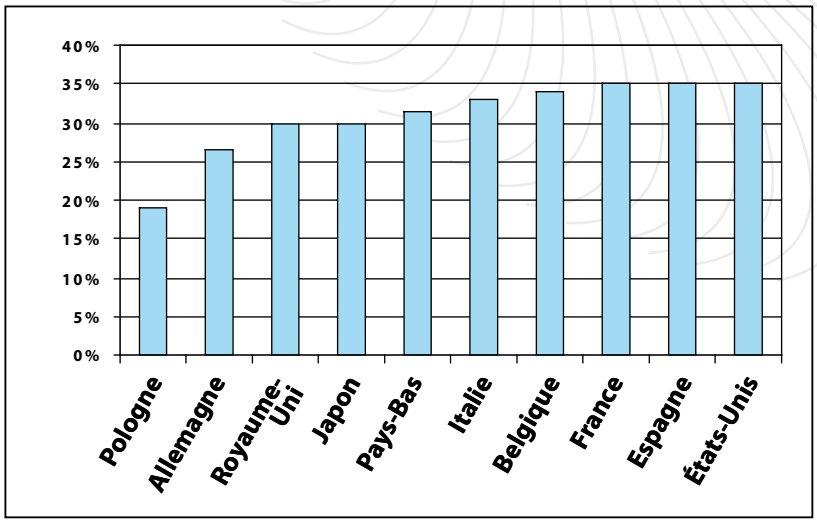

Source : OCDE

Entreprises : taux d'imposition effectif moyen

(y compris taxes locales, 2005)

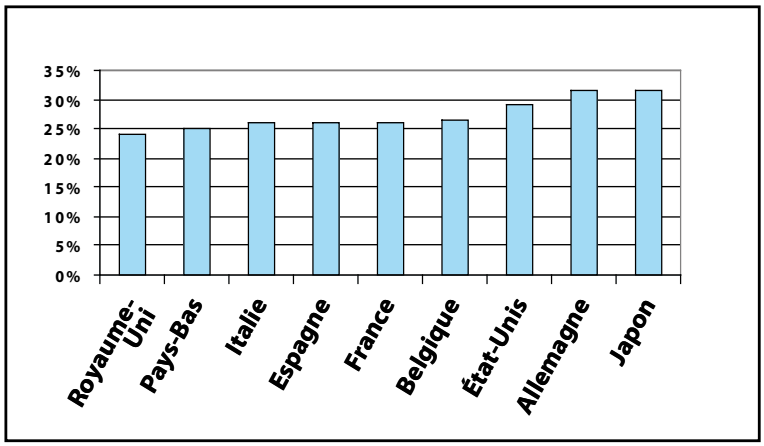

Source : Institute for fiscal studies

COÛTS ET FISCALITÉ (SUITE)

Le système de prélèvements français se distingue par de fortes **cotisations sociales**, comme en témoigne l'indicateur retenu : la part des cotisations rapportées aux coûts de la main-d'œuvre (39 %). Néanmoins, la comparaison des coûts horaires du travail ouvrier dans l'industrie manufacturière (voir graphe page 31) indique que la France peut être compétitive, en dépit du niveau élevé de cotisations sociales. En 2006, la France gagne un rang parmi les pays de référence, aux dépens de la Pologne, pour cet indicateur.

Le **taux de prélèvements obligatoires** donne une mesure du poids de la fiscalité dans l'économie, ainsi que du niveau de biens publics. Ce taux ne fournit cependant pas une répartition de la charge fiscale entre les acteurs économiques (dans une optique d'attractivité, c'est surtout le taux sur les facteurs de production mobiles qui est problématique). De plus, et de manière encore plus regrettable, les comparaisons internationales ne tiennent pas compte des assurances privées souscrites dans certains pays pour les mêmes types de prestations que celles couvertes en France par les charges sociales. Selon cet indicateur, la France conserve en 2005 son 9e rang.

Cotisations de sécurité sociale en % des coûts de main-d'œuvre (2004) pour un ouvrier moyen (PPA)

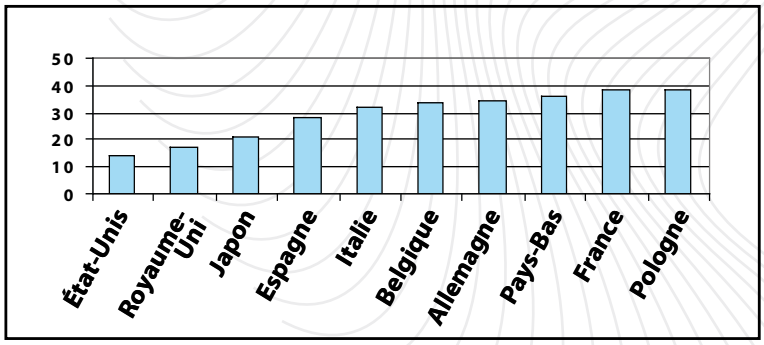

Source : OCDE

Prélèvements obligatoires en pourcentage du PIB (moyenne 2002-2004)

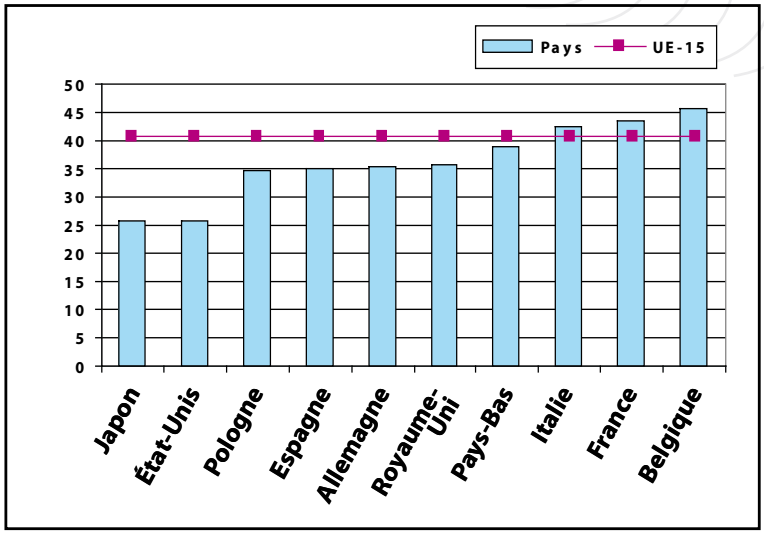

Source : OCDE

3 L'image de la France dans les analyses des institutions indépendantes

Plusieurs organismes publient régulièrement des rapports sur la compétitivité et l'attractivité des économies. Certains d'entre eux en tirent des **indices synthétiques** conduisant à un « classement » des différents pays du monde. Selon les cas, ces indices synthétiques sont destinés à mesurer soit la compétitivité globale de l'économie (WEF, IMD), soit son degré d'ouverture à l'économie internationale (AT Kearney Globalization Index), soit son attractivité pour les investissements internationaux, réelle (FDI Performance Index du World Investment Report) ou potentielle (FDI Potential Index du World Investment Report, AT Kearney Confidence Index). Enfin, l'Indice de liberté économique de l'Heritage Foundation classe les pays en fonction inverse de l'intensité de l'intervention publique dans l'économie, tandis que l'Indice de développement humain de l'ONU pondère les comparaisons internationales usuelles en termes de revenu par tête en tenant compte du niveau de santé et d'éducation des populations.

Ces indicateurs hétérogènes et les classements auxquels ils conduisent font l'objet de critiques méthodologiques récurrentes[1], notamment sur la pondération des différents critères ; celle-ci est défavorable à la France lorsque les critères faisant l'objet de poids importants correspondent à des points faibles du pays. Ces classements restent néanmoins des outils indispensables d'évaluation de l'image de la France, au travers de la perception de notre attractivité par les acteurs internationaux. Les indicateurs de l'IMD, du WEF et d'AT Kearney constituent à cet égard des références particulièrement importantes. Concernant le WEF, deux indicateurs sont mentionnés ici : le « Growth Competitiveness Index », sur lequel a porté jusqu'en 2005 la communication de cet institut, et le « Global Competitiveness Index » qui servira désormais de support principal à sa communication et qui rend plus justice à certains points forts de la France.

Le brassage de données comparatives réalisé par ces organisations leur permet par ailleurs de réaliser des **analyses détaillées** dont l'intérêt dépasse celui de ces classements globaux surmédiatisés. Dans le détail, les jugements recoupent souvent les observations tirées de ce tableau de bord, **mais paraissent aussi sur certains points contradictoires avec les faits observés**.
À titre d'exemple, l'IMD relève dans son évaluation de la France les points forts/faibles suivants[2] *(en distinguant les données statistiques des réponses à des questions d'opinion qui peuvent être plus discutables) :*

• **Points forts dans l'ordre de caractérisation du pays :** *données statistiques :* portefeuilles d'actifs, investissements directs étrangers entrants et sortants, exportations de biens et services, évolution des termes des échanges, exportations de haute technologie, nombre de brevets à l'étranger ; *enquête d'opinion :* entretien et développement des infrastructures, infrastructure de santé, infrastructure énergétique, lois règlementant le travail des immigrés, stabilité politique, infrastructure de distribution des biens et services, qualité de la vie.

• **Points faibles :** *données statistiques :* taux des cotisations sociales à la charge des employeurs et des employés, total des prélèvements publics et taux effectif de l'impôt sur le revenu, nombre d'heures travaillées, rémunérations dans les services et l'industrie (la comparaison se faisant aussi avec des pays en développement), coût des télécommunications mobiles, rémunération des cadres dirigeants, croissance du PIB, dette publique, investissements en technologies de la communication, indice boursier ; *enquête d'opinion :* ouverture de la culture nationale aux idées étrangères, compréhension de la nécessité des réformes, flexibilité et adaptabilité des gens face aux nouveaux défis, attitude envers la mondialisation, législation du travail, conflictualité des relations de travail, valeurs de la société vis-à-vis de la compétitivité.

1> Voir par exemple le rapport Compétitivité du Conseil d'analyse économique (2003).

2> World Competitiveness Yearbook 2005. Les opinions sur la France ont été émises par environ 80 personnes interrogées, cadres et dirigeants d'entreprises.

LES CLASSEMENTS SYNTHÉTIQUES DES INSTITUTIONS INDÉPENDANTES

Mis à jour 08-04-2006

PUBLICATION	CLASSEMENT PARMI LES 10 PAYS DE RÉFÉRENCE		CLASSEMENT MONDIAL		MÉTHODE
	PREMIER PAYS	RANG DE LA FRANCE (*)	PREMIER PAYS	RANG DE LA FRANCE	
AT Kearney (Globalization Index, 2005)	États-Unis	**4** *(4)*	Singapour	18 sur 62	Indice composite basé sur quelques dizaines d'indicateurs mesurant le degré d'ouverture du pays aux flux de différentes natures (commerce, capital, idées, technologies...)
AT Kearney (Confidence Index, 2005)	États-Unis	**5** *(4)*	Chine	14 sur 62	Résultats d'une enquête d'opinion auprès des décideurs privés sur l'image du pays concerné
World Investment Report (FDI Performance Index, 2005)	Belgique / Luxembourg	**6** *(8)*	Azerbaïdjan	80 sur 140	Moyenne sur trois ans des flux d'investissements directs étrangers entrants rapportés au PIB
World Economic Forum (Business Competitiveness Index, 2005)	États-Unis	**6** *(ns)*	États-Unis	12 sur 137	Nouvel indice composite basé sur neuf catégories d'indicateurs macro et microéconomiques reposant principalement sur une enquête d'opinion.
ONU (Human Development Index, 2005)	Pays-Bas	**6** *(6)*	Norvège	16 sur 177	Indice composite basé sur quelques indicateurs concernant la santé, l'éducation et le revenu par tête
World Investment Report (FDI Potential Index 2004)	États-Unis	**6** *(6)*	États-Unis	14 sur140	Indice composite basé sur une dizaine d'indicateurs d'attractivité du pays pour les flux d'investissements étrangers
IMD (World Competitiveness Index, 2006)	États-Unis	**7** *(7)*	États-Unis	35 sur 61 (**)	Indice composite basé sur environ 200 indicateurs quantitatifs de compétitivité (résultats économiques globaux, infrastructures, technologies, administration)
World Economic Forum (Growth Competitiveness Index, 2005)	États-Unis	**7** *(8)*	Finlande	30 sur 117	Indice composite basé sur quelques dizaines d'indicateurs mesurant les facteurs globaux de croissance (environnement macroéconomique, politique, technologique)
Heritage Foundation (Economic Freedom Index, 2005)	Royaume-Uni	**10** *(10)*	Hong-Kong	44 sur 161	Indice composite basé sur quelques dizaines d'indicateurs mesurant l'intervention de l'État dans l'économie (fiscalité, dépenses publiques, interventions réglementaires, etc.)

(*) Entre parenthèses et en italiques figure le rang dans l'édition 2005

(**) En incluant les grandes régions figurant dans la comparaison de l'IMD

Pays de référence, outre la France : États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Belgique, Japon, Italie, Pologne

DÉTERMINATION DES PAYS DE RÉFÉRENCE POUR APPRÉCIER L'ATTRACTIVITÉ FRANÇAISE

Pour chacun des indicateurs, la France a été, chaque fois que possible, classée parmi 10 pays. Les 8 premiers pays étrangers de référence ont été choisis, sur la base de cinq indicateurs, parmi les pays les plus importants sur les marchés mondiaux des investissements internationaux et des compétences. Le choix repose aussi sur l'intensité des relations économiques avec notre pays, critère qui capte l'importance économique des proximités géographiques et institutionnelles.

Les cinq critères de choix sont :

1. les IDE totaux (entrants et sortants) ;
2. les IDE échangés avec la France ;
3. les investissements étrangers greenfields totaux (entrants et sortants) ;
4. les investissements greenfields échangés avec la France ;
5. le nombre d'étudiants étrangers originaires des pays de l'OCDE.

Les pays de référence ainsi déterminés sont dans l'ordre : les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas, la Belgique, le Japon, l'Italie. Un 9e pays, la Pologne, a été ajouté pour figurer les nouveaux pays membres de l'Union européenne, comme étant le plus grand d'entre eux. Dans le classement qui résulte des critères de choix, ce pays n'arriverait cependant à ce jour qu'en 15e position, derrière la Suisse, la Suède, le Canada, l'Irlande et la République tchèque.

Outre le classement parmi 10 pays, les performances françaises sont systématiquement comparées aux moyennes européennes (Union européenne à 15 systématiquement, et parfois Union à 25). Par ailleurs, d'autres pays importants, tels la Chine, interviennent en cas de besoin dans certains chapitres.

CRITÈRES POUR LA DÉTERMINATION DE 9 PAYS ÉTRANGERS DE RÉFÉRENCE POUR L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE

	Partenaires commerciaux de la France		Monde : IDE entrant + sortant 2000-2002		Partenaires France : échanges d'IDE 2000 à 2002		Europe : greenfields entrants et sortants 2002 & 2003		Partenaires France : greenfields entrants et sortants 2002 & 2003		Monde : étudiants étrangers originaires des pays OCDE (2001)		Classement global	
	X+M 2003 md €	Rang	IDE entrant + sortant md $	Rang (1)	IDE France entrant + sortant md €	Rang (2)	Nombre	Rang (3)	Nombre	Rang (4)	Nombre	Rang (5)	Somme des 5 rangs (1+2+3+4+5)	Rang
France	**ns**	**ns**	**483**	**3**	**ns**	**ns**	**1043**	**ns**	**ns**	**ns**	**41 480**	**4**	**ns**	**ns**
États-Unis	42,9	6	854	1	87,9	2	1221	1	203	1	174 147	1	6	1
Royaume-Uni	52,0	4	575	2	136,2	1	898	2	109	3	132 845	2	10	2
Allemagne	103,0	1	398	4	39,7	5	876	3	115	2	103 550	3	17	3
Espagne	56,5	3	193	7	9,4	8	586	4	104	4	25 818	6	29	4
Pays-Bas	27,3	7	289	5	54,2	4	289	6	31	9	9 840	13	37	5
Belgique	49,7	5	88	13	71,0	3	248	10	56	6	22 805	7	39	6
Japon	15,6	9	125	8	8,3	10	295	5	47	7	21 279	9	39	6
Italie	58,7	2	94	11	12,3	7	288	7	72	5	12 911	12	42	8
Suisse	18,1	8	111	9	6,1	12	217	12	45	8	20 023	10	51	9
Suède	8,6	11	104	10	8,4	9	221	11	19	13	15 815	11	54	10
Canada	4,1	18	228	6	33,4	6	74	19	22	12	nd	22	65	11
Irlande	8,8	10	74	14	6,1	12	193	13	12	16	6 218	14	69	12
Danemark	5,0	15	93	12	3,7	14	149	15	9	17	5 344	15	73	13
République tchèque	4,2	17	20	20	1,6	17	287	8	18	14	4 757	16	75	14
Pologne	7,6	13	19	21	6,8	11	178	14	29	10	1 635	21	77	15
Autriche	6,3	14	31	18	1,0	19	109	16	6	18	21 974	8	79	16
Hongrie	3,9	20	6	23	0,4	22	278	9	27	11	4 319	17	82	17
Australie	2,8	21	49	16	1,7	16	24	22	0	23	27 069	5	82	17
Portugal	7,7	12	36	17	1,0	18	105	18	16	15	nd	22	90	19
Finlande	4,0	19	62	15	0,6	20	106	17	5	19	2 223	20	91	20
Norvège	5,0	16	22	19	2,5	15	60	20	5	20	4 240	18	92	21
Nouvelle-Zélande	1,0	22	8	22	0,5	21	5	23	1	22	2 641	19	107	22
Luxembourg	nd	nd	ns	ns	13,0	ns	31	21	5	21	nd	22	ns	ns
Chine	20,7	8	151	8	0,9	20	18	ns	4	ns	nd	nd	ns	ns

Sources : Douanes (commerce français), Banque de France (IDE français), CNUCED (IDE monde), AFII (greenfields), OCDE (étudiants)

Remarques :
1) Les échanges de projets greenfields des pays non européens sont sous-estimés : seuls sont connus les projets de ces pays en tant que pays d'origine
2) La Chine est positionnée par rapport aux pays industrialisés, mais n'interfère pas avec le classement relatif entre ces pays
3) Les investissements greenfields français sont peu comparables à ceux des autres pays (observatoires différents)

LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN FRANCE

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES POUR ANALYSER L'ATTRACTIVITÉ DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS

La répartition par discipline à l'université des étudiants étrangers s'est modifiée au cours des vingt dernières années essentiellement sur deux disciplines : la part des sciences économiques-gestion-AES a doublé entre 1980 et 2004 pour atteindre 20 %, tandis que celle de la santé a été divisée par deux entre ces mêmes dates et s'élève à 10,5 % à la rentrée 2004.

Étudiants étrangers inscrits dans les universités en 2005-2006 selon le cursus licence / master / doctorat (France entière)

	Licence	Master	Doctorat	Total
Union européenne sauf France	50,8	38,5	10,7	100
Europe hors Union européenne	49,7	38,8	11,5	100
Asie	43,9	42,1	14	100
Afrique	49,4	40,8	9,9	100
Amérique	47,9	36	16	100
Océanie	76,6	17,7	5,7	100
ND y compris apatrides	56,8	37,1	6,1	100
Total	**48,5**	**40,2**	**11,3**	**100**

Source : MEN - DEP

Évolution du nombre d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur (France métropolitaine + Dom)

	1990-91	2000-01	2004-05	2004-05 (6)
Universités et assimilés	131 901	137 559	202 836	14,2
Disciplines générales et de santé	128 843	132 340	196 290	15
IUT	3 058	5 219	6 546	5,8
IUFM		477	640	0,8
STS (5)	5 969	8 292	8 746	3,8
CPGE	1 310	2 168	2 822	3,9
Formations comptables non universitaires	234	385	609	7,8
Universités de technologie	477	410	1 095	15,7
INP	1 661	1 683	2 215	17,4
Autres formations d'ingénieurs non universitaires (1)	1 789	3 342	6 130	9,1
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	2 519	6 300	9 944	12
Écoles supérieures artistiques et culturelles (2)	5 328	5 303	7 762	12,3
Écoles paramédicales et sociales (3)	1 289	678	1 309	1,1
Autres écoles et formations (4)	8 671	8 011	11 483	12
France métropolitaine + DOM	161 148	174 608	255 591	11,3
En pourcentage du nombre total d'étudiants	**9,4**	**8,1**	**11,3**	

(1) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat (2) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication (3) Chiffres estimés en 2003-2004 pour le social, estimation pour les chiffres de la santé en 2001-2002 (4) Groupe non homogène (5) Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991 (6) En % du nombre total d'étudiants dans la formation considérée

Répartition des étudiants étrangers en France à l'université selon la discipline d'étude et l'origine en 2005-2006 (en %)

	Europe	Afrique	Asie	Amérique	Toutes nationalités
Droit	14,4	10,6	7,7	12,1	11
Sciences éco., AES	15,2	23,2	23,7	10,3	20,6
Lettres, sciences humaines	46,7	22,4	32,5	55,9	32,4
Sciences, STAPS	12,9	28,4	22,2	14,2	22,6
Santé	8,8	11,5	10,7	6,3	10,3
IUT	2,1	3,8	3,3	1,3	3,1
Total	100	100	100	100	100
Effectifs	**48 701**	**104 794**	**41 682**	**13 937**	**209 699**

Source : MENESR - DEP

Évolution de la répartition des étudiants étrangers en France à l'université selon la discipline d'étude de 1980-1981 à 2005-2006

	1980	1990	2001	2004	2005
Droit	11 %	11 %	12 %	11 %	11 %
Sciences éco., AES	10 %	10 %	18 %	20 %	21 %
Lettres, sciences humaines	36 %	34 %	35 %	33 %	32 %
Sciences, STAPS	22 %	22 %	20 %	22 %	23 %
Santé	20 %	17 %	10 %	11 %	10 %
IUT	2 %	2 %	4 %	3 %	3 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Effectifs	**136 311**	**131 654**	**159 463**	**202 836**	**209 699**

Source : MENESR - DEP

Répartition des étudiants étrangers dans l'enseignement tertiaire selon le pays d'accueil (2003)

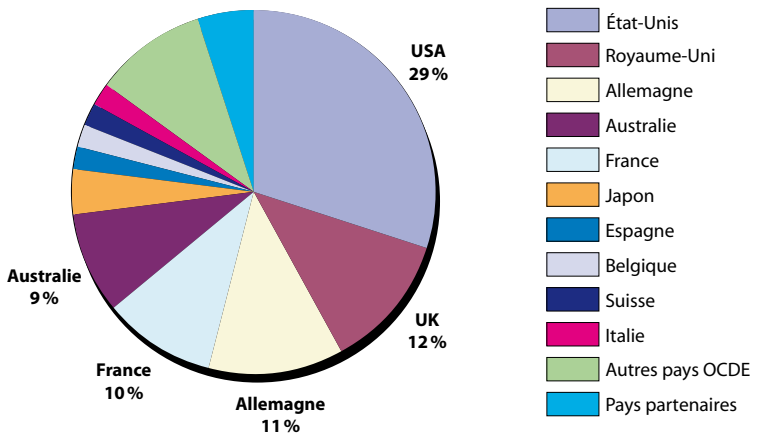

Source : OCDE, MENESR - DEP

Sigles

AES : Filière universitaire administrative, économique et sociale

BTS : Brevet de technicien supérieur

CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres

STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

STS : Section de technicien supérieur

MENESR : Ministère en charge de l'Éducation et de la Recherche

DEP : Direction de l'évaluation et de la prospective

Attractivité
de la **France**

Indicateurs de résultats
Synthèse des points forts et points faibles
Image de la France
Synthèse de résul
Indic
Déterminants de l'attractivité
Image de la France D
Synthèse des Indicateurs de r
points forts et points faib

AFII
Agence Française
pour les Investissements
Internationaux
77, bd Saint-Jacques
75014 PARIS - FRANCE
Tél.: +33 1 40 74 74 40
Fax: +33 1 40 74 73 29
www.afii.fr

Agence française
pour les investissements
internationaux

Sphère publique